



L'APPUI À LA VIE ASSOCIATIVE DANS LES BOUCHES DU RHÔNE

ÉTAT DES LIEUX

OCTOBRE 2023

DRAJES – COMM'UN APPUI - FRANCE ACTIVE PACA

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Présentation de Guid'Asso..... | 4 |
| Contexte de la démarche « Guid'Asso »..... | 7 |
| Méthodologie D'enquête..... | 9 |
| Précision méthodologique – Structures à envergure régionale..... | 13 |
| Le diagnostic..... | 14 |
| Enjeux de territoire et vie associative dans les Bouches du Rhône..... | 14 |
| <i>Les Bouches-du-Rhône, un département riche en associations, mais avec une forte</i> <i>disparité territoriale.....</i> | 14 |
| Le département, échelon pertinent ?..... | 17 |
| Des zones isolées et une Ville-Centre fracturée..... | 17 |
| Interroger le cadre communal..... | 18 |
| FOCUS : La Politique de la Ville : des acteurs.rices à part mais au rôle important..... | 19 |
| Les points d'appui associatif : un réseau ou des réseaux ?..... | 20 |
| Histoire d'un réseau d'acteur de l'appui associatif : l'initiative du DDVA avant 2018 | 20 |
| | 20 |
| Des structures d'appui bien identifiées mais un manque de visibilité et | 21 |
| d'interconnexion..... | 21 |
| FOCUS : Les Maisons de la Vie Associative (MDA) et le Réseau National des Maisons | 22 |
| des Associations (RNMA)..... | 22 |
| <i>Dans un contexte de mise en concurrence des associations entre elles, un besoin de</i> <i>faire réseau ?.....</i> | 24 |
| <i>Etat des lieux des liens identifiés entre acteurs de l'appui.....</i> | 27 |
| FOCUS : Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) et le Comité d'Appui | 28 |
| (COMAP)..... | 28 |
| Panorama statistique des acteurs de l'appui dans les Bouches du Rhône..... | 29 |
| Typologie et besoins des structures de l'appui..... | 29 |
| Un manque de moyens et des relations inégales avec les institutions..... | 42 |
| Des besoins différents selon les types de structures d'appui..... | 45 |

| | |
|---|----|
| Une offre et une demande d'appui qui éprouvent des difficultés à se retrouver pleinement | 47 |
| Quels besoins pour les acteurs associatifs ?..... | 47 |
| FOCUS : Les Centres Sociaux et l'Union des Centres Sociaux..... | 49 |
| Préconisations..... | 51 |
| Intégrer dans le déploiement de Guid'asso les complexités territoriales :..... | 51 |
| Les disparités territoriales..... | 51 |
| La réponse aux besoins des associations situées aux frontières administratives..... | 51 |
| Renforcer et pérenniser les interactions et réseaux d'acteurs de l'accompagnement..... | 52 |
| Appuyer les « parcours » d'accompagnement et la coopération au-delà du contexte de coopération..... | 52 |

Présentation de Guid'Asso

« Dans toute leur diversité, sur tous les territoires qu'ils soient ruraux ou urbains et au-delà de nos frontières, les associations tissent un filet vital pour la société. Creuset de l'engagement citoyen, elles constituent un instrument qui fabrique de la vitalité démocratique, du lien social et les fondements d'une économie plus humaine et durable. Pour mener à bien leurs missions, elles doivent aujourd'hui composer avec un environnement et un contexte politique, social, économique et technologique plus complexe, plus dur, qui s'accélère et qui est marqué par de profondes mutations. » Edito du mouvement associatif : *Accompagnement des structures associatives : constats, évolutions et pistes de réflexion – 10 juillet 2017*

Suite aux travaux réalisés par un consortium d'acteurs associatifs de l'accompagnement, le « G10 »¹, le Mouvement Associatif formule dans son rapport « *Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement* » des propositions pour structurer et renforcer l'offre d'accompagnement des associations.

Les propositions de ce rapport sont reprises dans la feuille de route du Secrétaire d'État à la Jeunesse et à la Vie Associative, M Attal, en novembre 2018 en vue de la création d'une réforme visant à proposer un « appui structurel et un accompagnement renforcé des associations ».

Un groupe de travail est constitué au sein de la DJEPVA pour réfléchir à cette nouvelle structuration de l'offre d'accompagnement. Il comprend des partenaires associatifs (Le Mouvement Associatif, le Réseau National des Maisons des Associations, la Fonda) ainsi que des DRVA et DDVA (dont ceux du 13 et du 06 pour la région PACA).

Une expérimentation est lancée dans trois régions de France (Centre Val-de-Loire, Hauts de France et Nouvelle-Aquitaine) pour structurer l'offre d'accompagnement existante, dans une démarche co-construite entre les services de l'État (DRAJES et SDJES) et les Mouvements Associatifs Régionaux. Cette démarche part des constats suivants :

- Un manque de structuration et d'articulation entre les acteurs de l'appui aux associations
- Un manque de visibilité et de lisibilité pour les associations et pour les partenaires

¹ Accompagnement des structures associatives : constats, évolutions et pistes de réflexion – 10 juillet 2017. Travaux réalisés par l'ADASI, l'ADEMA, l'AVISE, Don en Confiance, France bénévolat, IDEAS, La Fonda, Le Mouvement Associatif, le Rameau, Passerelles & Compétences, Pro Bono Lab, le Réseau National des Maisons des Associations

- Des disparités territoriales (des zones blanches vs. des zones sur-dotées)
- Une précarité des modèles socio-économiques des acteurs de l'accompagnement aux associations.

L'objectif final de la démarche est que chaque association, même la plus petite, puisse sur son territoire, même le plus éloigné d'un centre urbain, trouver près de chez elle un endroit pour répondre à ses questions afin de se renforcer et éventuellement de mutualiser des actions dans le cadre d'un parcours d'accompagnement clarifié et visible.

Intitulé un premier temps mesure « AVAL » (Appui à la Vie Associative Locale) elle est désormais appelée « Guid'Asso ». Une instruction ministérielle du 28 avril 2022 en précise le contenu et les modalités.

Elle se constitue de trois phases, toutes réalisées en partenariat entre les services déconcentrés de l'État et le Mouvement Associatif :

- 1) Un état des lieux des structures de l'accompagnement sur le territoire ;
- 2) Une mise en réseau de ces structures
- 3) La labellisation, des structures de l'accompagnement suivant quatre catégories :

| | |
|---|--|
|  Guid'Asso <i>Orientation</i> | Orienter l'association ou le porteur de projet vers la structure du réseau Guid'Asso adaptée à ses besoins |
|  Guid'Asso <i>Information</i> | Apporter une information de premier niveau aux associations ou porteurs de projets, expliciter les principales démarches obligatoires (création, modification, immatriculation, demande de subvention) |
|  Guid'Asso <i>Accompagnement généraliste</i> | Accompagner les associations de tous secteurs, sur tous sujets, après évaluation de leurs besoins (conseils et suivi adaptés) |
|  Guid'Asso <i>Accompagnement spécialiste</i> | Accompagne les associations sur un secteur d'activité particulier ou sur une thématique (conseils et suivi adaptés) |

Afin d'accompagner ces mutations et de former les dirigeants associatifs bénévoles, de nombreux centres de ressources à la vie associative existent sur le territoire. Ces centres sont

de nature variée : services de l'État, services des collectivités territoriales, têtes de réseau associatives, structures associatives, structures du secteur marchand.

L'identification de ces centres et la formation de leurs personnels est portée au sein des services de l'État par les Délégués Départementaux à la Vie Associative, statut créé par la circulaire du 28 juillet 1995 et dont le rôle a été renforcé et réaffirmé par la circulaire du 29 septembre 2015.

Cependant, l'offre d'accompagnement est peu lisible du fait notamment de la diversité de ses formes juridiques, des publics visés et des modalités d'accompagnement, notamment avec l'avènement du numérique. Cette difficulté est renforcée par l'existence de différents labels, variables selon les territoires, tels que les CRIB, PAVA, PIVA, et nécessite un besoin d'articulation et de cohérence sur le territoire national.

Contexte de la démarche « Guid'Asso »

Fin 2021, suite à la réception d'une enveloppe financière de la DJEPVA, la DRAJES PACA ainsi que les SDJES de la Région Sud s'intègrent dans cette démarche Guid'Asso afin de la déployer en région.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt est lancé en juillet 2022, visant à sélectionner un co-animateur associatif pour assurer, en partenariat avec chaque DDVA, la réalisation d'un diagnostic des structures de l'accompagnement.

Dans le département des Bouches-du-Rhône, un consortium est sélectionné, composé de deux structures :

- **Comm'un appui** : structure associative regroupant plusieurs acteurs et actrices de l'Economie Sociale et Solidaire du Département des Bouches-du-Rhône, B.A.BALEX et Cactus Association. L'association se caractérise par les objets suivants :

- Appuyer le développement de dynamiques inter-associatives et de réseaux dans les domaines de l'éducation populaire, la formation professionnelle, l'accompagnement, l'intelligence collective à Marseille et plus largement dans le Département des Bouches-du-Rhône ; à cet égard, la participation au dispositif Guid'Asso rejoint totalement la mission de Comm'Un Appui.

- Appuyer et de renforcer la structuration de ses membres, notamment par la veille et le suivi des évolutions législatives ou réglementaires liées à l'activité des membres, en particulier dans le droit du travail et le droit à la formation.

- Faciliter la vie et le fonctionnement de ses membres, en particulier par la gestion de locaux professionnels à disposition des membres, et par la prise en charge de services de gestion et de ressources humaines. Elle porte d'ores et déjà, outre la gestion des locaux de l'Esperluette, une permanence juridique et de gestion financière gratuite pour les associations, ainsi que des ateliers de formation sur les questions de genre.

- **France Active PACA** : Structure associative qui développe, depuis vingt ans sur le territoire régional et en particulier sur les Bouches-du-Rhône où l'association a été créée, des actions en direction des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire et en particulier des associations. Ces actions s'articulent autour de trois domaines spécifiques : le financement, l'accompagnement (dont le Dispositif Local d'Accompagnement [DLA]) et la mise en réseau.

France Active PACA s'adresse ainsi à toutes les structures de l'ESS, indépendamment de leurs secteurs d'activité.

Du fait de ses actions, France Active PACA a développé une expertise certaine dans la connaissance et la compréhension des enjeux liés à la création, au développement et à la consolidation des associations.

Par ailleurs, les trois axes stratégiques de France Active pour 2021-2025 sont les suivants : relier écologie et solidaire, faire reconnaître les initiatives engagées et connecter les entreprises sur le territoire. Guid'asso est en parfaite cohérence avec ce projet stratégique. Le développement d'une communauté d'acteurs de l'appui qui sont toutes des entreprises engagées, entre dans les orientations stratégiques de France Active.

Méthodologie D'enquête

Pour réaliser le recensement des acteurs de l'appui à la vie associative des Bouches du Rhône et élaborer un diagnostic territorial de cet appui, nous avons croisé plusieurs méthodes : l'approche quantitative et qualitative.

Nous avons tout d'abord construit un panel d'acteur·rices à interroger et ensuite mis en place plusieurs méthodes pour les interroger : questionnaires et entretiens.

Le panel des acteur·rices et des structures à interroger a été construit à partir de plusieurs sources de données :

- Nos propres données d'acteur·rices identifiées comme faisant de l'appui ;
- Les données des acteur·rices interrogé·es ;
- Une cartographie des associations à partir de la base RNA mise à jour (associations supposées actives).

Parallèlement, notre première approche a été de regarder la densité d'associations par habitant·e afin de mettre en lumière s'il existait des dynamiques territoriales particulières dans le département.

Nous avons alors construit la carte suivante qui met en avant les zones à forte densité associative et celles où elle semble plus faible.

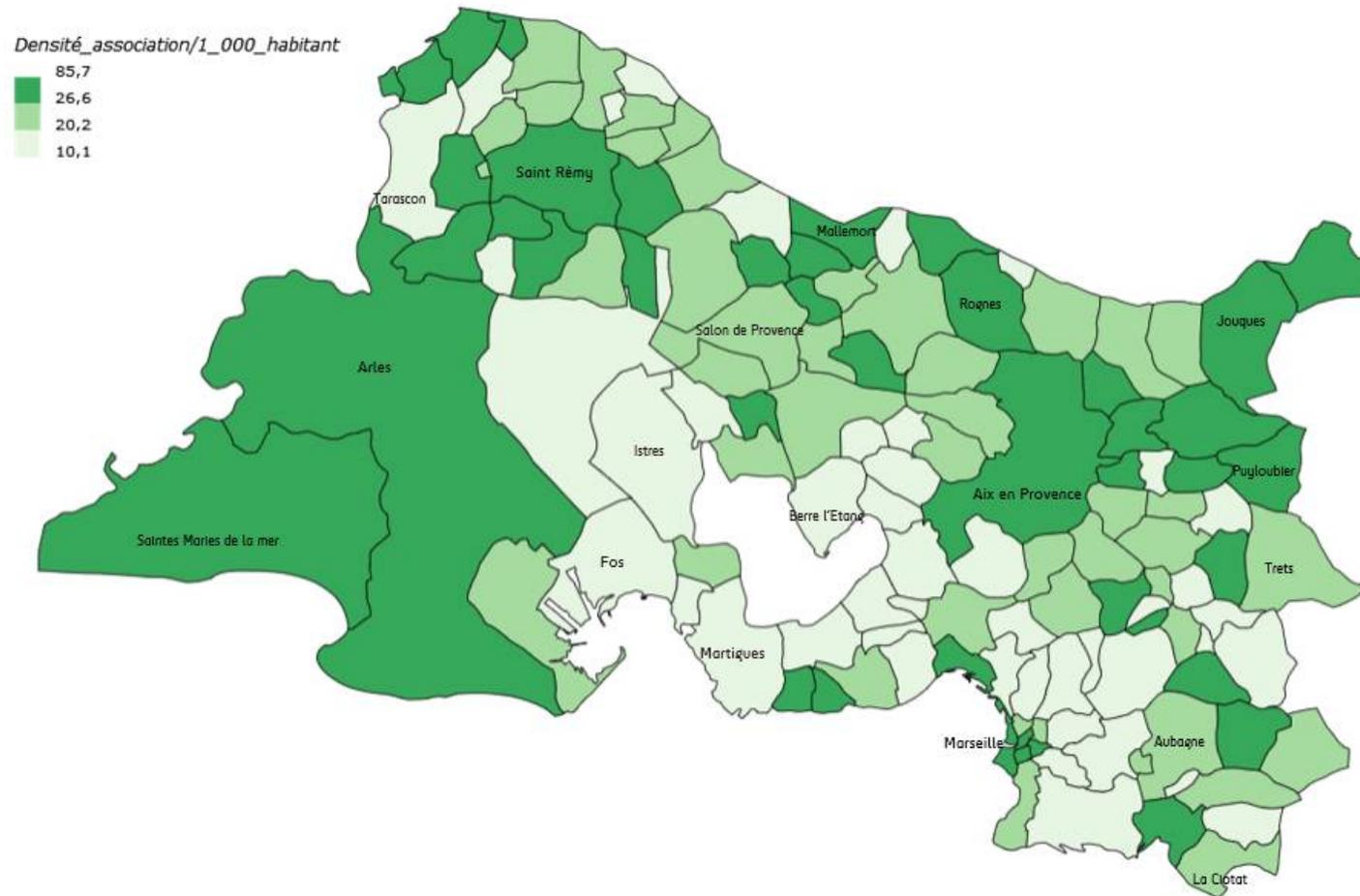


Figure 1 : Carte représentant la densité d'associations par habitant-e

Cette carte a été établie grâce au logiciel en ligne Magrit développé par le CNRS (<http://magrit.cnrs.fr/>), à partir des données du recensement de population de l'INSEE -2018 et du fichier RNA mis à jour et retraité par le SDJES 13

Une fois ce recueil établi, notre recensement faisait ressortir plus d'une centaine d'acteur·rices et de structures. Nous avons donc élaboré un échantillonnage et une sélection des acteur·rices et des structures pour lesquels nous souhaitions faire des entretiens et des acteur·rices destinataires de questionnaires.

Pour les entretiens, nous avons restreint notre échantillonnage aux acteur·rices suivant·es :

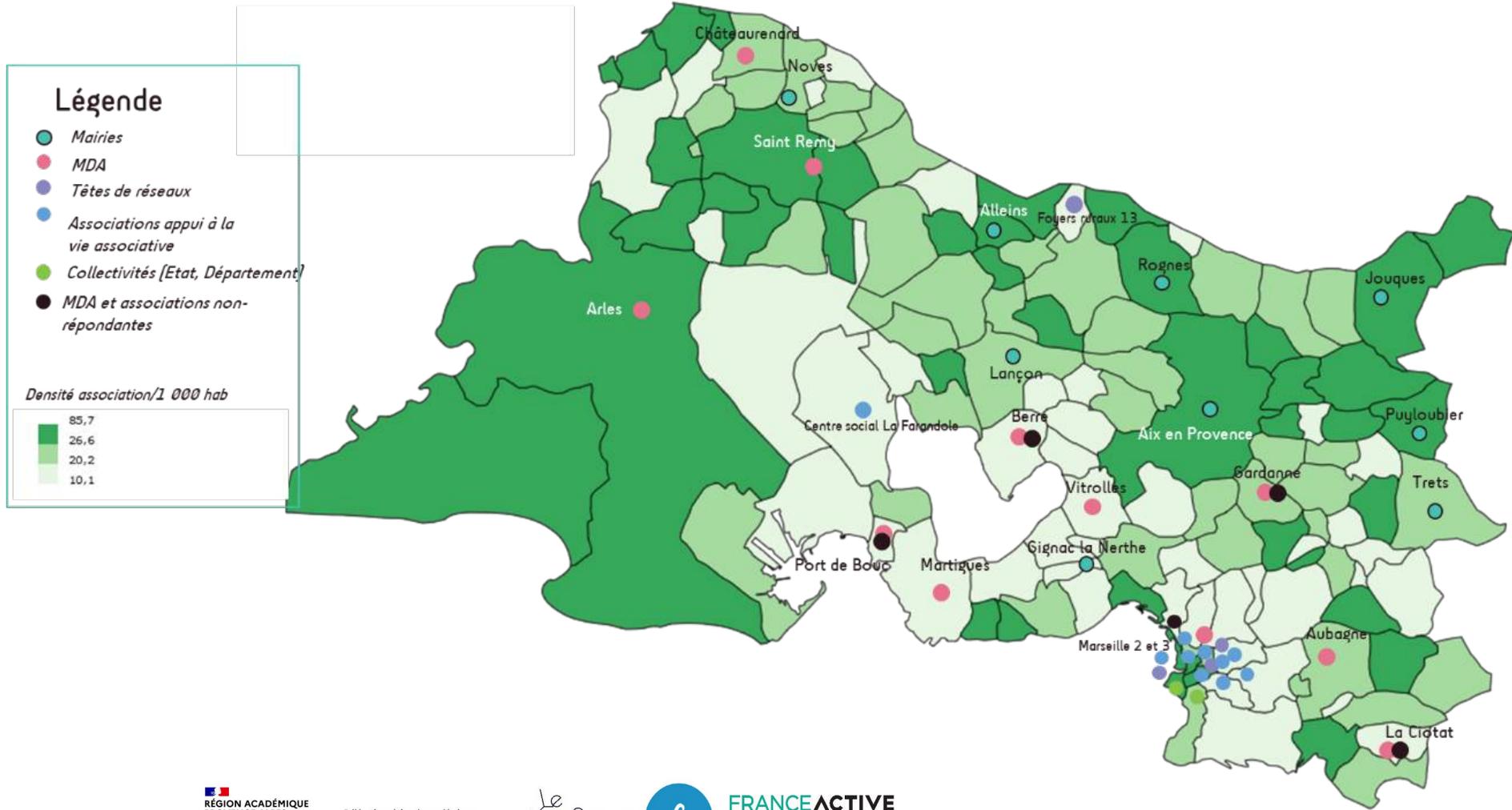
- **Des têtes de réseaux** : la Ligue de l'Enseignement, le CDOS, l'Union des Centres Sociaux, le RNMA ;
- **Des associations actrices de l'appui et développant une expertise particulière** : AGODIS, Ecllosion 13, Adies, ARSUD, InterMade, Tête de l'Art, AMI, un centre social ;
- L'ensemble des Maisons Des Associations (MDA) du département ;
- Le conseil départemental ;
- Le référent Association des Impôts.

Autres acteur·rices important·es de l'appui à la vie associative : les communes. Sur le département, elles sont au nombre de 134 en comptant les différents arrondissements de Marseille, il n'était pas possible de toutes les interroger. Nous avons donc sélectionné quelques communes types suivant les critères suivants :

- La taille (toutes supérieures à 1 000 habitant·es) : des petites communes et des grandes communes ;
- La densité d'associations par habitant·es : des communes avec une forte densité et des communes avec une très faible densité ;
- Des communes de la Métropole et d'autres non ;
- Des communes en zone blanche (aucune association ayant déposé un dossier FDVA) ou non.

On retrouve les structures sur la carte ci-après.

Carte des structures interrogées



Enfin, une attention particulière a été portée aux acteur·rices de la Politique de la Ville (des chargé·es de mission de la Métropole, des communes, Délégués du Préfet ont pu être interrogé·es).

C'est ainsi que notre diagnostic s'appuie sur 35 entretiens auprès de structures associatives et communales, 39 réponses au questionnaire élaboré au niveau national et 91 réponses au questionnaire diffusé auprès des associations.

Nous précisons qu'une MDA a décliné notre invitation à réaliser un entretien, nous n'avons obtenu aucun retour des Maisons France Service et plusieurs associations d'envergure que nous identifions comme d'appui à la vie associative n'ont pas non plus donné suite.

Dans un deuxième temps, le questionnaire national a été envoyé aux structures qui n'ont pas été interrogées dans le cadre des entretiens (communes, services publics, associations d'appui). Il est à noter le faible taux de réponse de ces dernières.

Précision méthodologique – Structures à envergure régionale

Le département des Bouches du Rhône est également le siège social de nombreuses têtes de réseau et associations d'accompagnement à envergure régionale. Etant donné leur action sur plusieurs départements, elles n'ont pas été prises en compte dans ce diagnostic, afin de ne pas fausser les données chiffrées recueillies.

Elles feront l'objet d'un document élaboré par le Mouvement Associatif Paca et la DRAJES PACA.

Le diagnostic

Enjeux de territoire et vie associative dans les Bouches du Rhône

Les Bouches-du-Rhône, un département riche en associations, mais avec une forte disparité territoriale

Notre premier constat porte sur **la richesse associative** du territoire départemental.

En effet, le nombre d'associations estimées comme actives sur le département oscille entre 46 000 et 50 000. Ce qui fait une densité d'associations actives pour mille habitant.e comprise entre 23 et 24. Au niveau national, la dernière étude de recherche et solidarité fait état de 1.4 à 1.5 million d'associations actives², soit une densité pour mille habitant comprise entre 21 et 22.

D'après cette même étude, la dynamique de création d'associations sur les trois dernières années est légèrement au-dessus de la moyenne nationale, même si, sur la période après COVID, l'évolution quantitative semble légèrement inférieure à l'évolution nationale.

Mais comme le montre la carte présentée *supra*, la densité d'associations par habitant.e est très inégale. De même, la répartition des structures de l'appui est aussi très inégale.

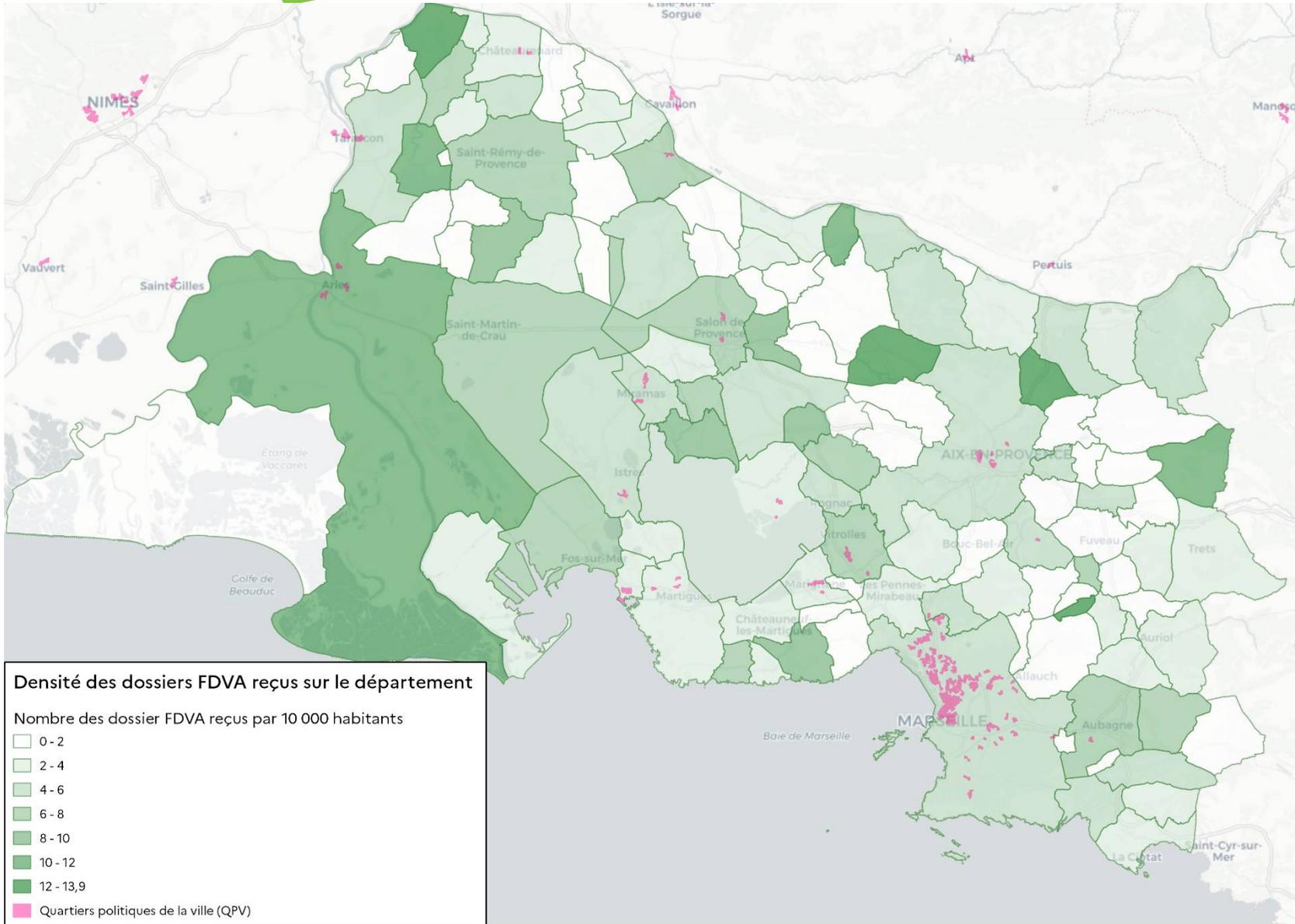
Marseille, ville centre au rayonnement départemental et régional, concentre les principales structures associatives de l'appui : seule la fédération départementale des Foyers Ruraux a son siège et son activité en dehors de Marseille.

La corrélation entre implantation d'une structure d'appui et la dynamique associative est relative. A noter qu'autour de de l'Étang de Berre, la densité d'association est faible et, pourtant, il existe plusieurs MDA communales (Vitrolles, Berre et Martigues).

Cependant, l'indicateur seul de la densité associative ne peut préjuger de l'activité réelle des associations. Un grand nombre d'associations peut tout autant participer d'une vie associative intense que d'une sorte d'« hyperactivité » de la part de ceux qui n'auraient de cesse de créer leur propre association, fût-elle ensuite en concurrence ou en doublon avec d'autres, et fût-elle éphémère.

Un autre indicateur a été utilisé pour jauger l'activité des associations et la disparité territoriale du département : il s'agit du nombre de dossiers reçus au titre du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) rapporté au nombre d'habitants par commune.

2 <https://www.associations.gouv.fr/la-france-associative-en-mouvement-2022.html>. La France Associative en mouvement, 20^{ème} édition, Recherche et solidarité



Cette cartographie nous permet de constater **une décorrélation entre la densité d'associations par commune et la densité de dossiers FDVA reçus sur le département** : si nous retrouvons bien les communes d'Arles, de Barbentane, de Saint-Etienne-du-Grès (Ouest du département), de Venelles, de Puyloubier (Nord et Est), de Cadolive et Sausset-les-Pins (Sud) comme des zones à forte densité associative et à forte demande de FDVA, tout comme nous retrouvons également des communes à faible densité associative avec un faible taux de demandes de FDVA (Saint-Estève-Janson au Nord, Beaurecueil et Rousset à l'Est, Plan-de-Cuques, Allauch et la Penne-sur-Huveaune au Sud), nombreuses sont les communes où des différences sont marquées : les Saintes Maries de la Mer à l'Ouest du Département, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Boulbon à la frontière du Gard, Vauvenargues, Saint-Marc-Jeunegarde, Saint-Antonin-sur-Bayon et Roquevaire à l'Est sont des zones à forte densité associative mais avec peu de demandes de FDVA tout comme à l'inverse, nous constatons une faible densité associative avec une forte demande relative de FDVA dans les communes de Charleval et Saint-Cannat au Nord, la Fare-les-Oliviers au Centre ou encore Cassis au Sud.

Le département, échelon pertinent ?

Si le département est un échelon territorial qui a une certaine cohérence administrative, nous avons pu relever lors de notre état des lieux qu'il montre ses limites. En effet, les bassins de vie ou d'activité dépassent parfois l'échelon départemental. Il y a des zones frontières du département où ils sont à cheval sur deux ou trois départements et parfois même sur deux régions, comme pour Arles, St-Rémy-de-Provence ou Pertuis (qui est dans le Vaucluse mais dont le bassin d'activité est tourné vers Aix-en-Provence ou Manosque)

Pourtant l'accessibilité à certains services, comme l'accompagnement à la vie associative déployé par le Conseil Départemental, est dépendante de l'implantation départementale, ce qui prive certaines associations de services de proximités. La réflexion pourrait être menée avec les structures labellisées par département pour élargir l'accueil d'associations hors territoire.

A titre d'exemple les associations du pays d'Arles sont bien plus proches de Nîmes que de Marseille (45 minutes contre 1h15 de transport), et c'est encore plus flagrant pour les associations de Chateaufort plus proche d'Avignon que de Marseille.

La question territoriale représente donc un enjeu majeur pour les structures de l'accompagnement à la vie associative.

Des zones isolées et une Ville-Centre fracturée

Comme il a été mentionné précédemment, nombre de structures œuvrant sur les Bouches-du-Rhône ont leur siège à Marseille. Globalement, ces structures touchent ainsi en majorité des

associations marseillaises malgré leur vocation de couverture départementale. A titre d'exemple, l'une des structures de l'accompagnement rencontrée agit sur tout le territoire régional mais accompagne majoritairement des projets marseillais (avec, là encore, des disparités territoriales puisqu'il existe une prédominance de projets des 1^{er} et 8^{ème} arrondissements de Marseille). L'accessibilité de leurs services aux acteurs hors Marseille est alors moindre et souvent dépendante de la capacité des structures de l'appui à délocaliser leurs activités sur des temps de permanences au plus près des territoires éloignés.

Ce constat s'étend également, plus localement sur le territoire marseillais qui révèle de fortes disparités avec des zones plus isolées que d'autres : les associations du centre-ville étant les plus faciles à toucher tandis que les structures des « quartiers Nord » restent moins représentées parmi les associations accompagnées. La mobilité intra Marseille, la sectorisation par arrondissement ne sont-ils pas aussi des freins à l'accessibilité aux services ?

Interroger le cadre communal

Un enjeu de territoire se situe enfin dans les « petites » communes du département. En effet, ces municipalités sont bien souvent les seules interlocutrices des associations de la commune, que ce soit en termes d'accompagnement ou de financement. A leur rencontre, ces collectivités assurent répondre aux divers besoins des associations. Pourtant en parallèle, ces mêmes communes ne sont pas toujours très informées sur les dispositifs d'accompagnement existants pour orienter au mieux les associations (FDVA, DLA, etc..).

Parmi les associations de ces communes, nombre d'entre elles agissent à échelle communale avec pour vocation d'animer le territoire, ce qui explique de façon logique la proximité entre la municipalité et ses associations. Pour autant, le lien étroit qui se dessine entre ces petites communes et les associations suscite quelques interrogations : la couverture des besoins associatifs par la seule commune est-elle globale et cohérente ou n'est-elle pas le signe d'un fort isolement ?

Et *quid* de la Politique de la Ville dont les actions, coordonnées à des échelons parfois infra communaux, se conduisent à un échelon intra communal spécifique ?

FOCUS : La Politique de la Ville : des acteurs.rices à part mais au rôle important

Le Département des Bouches du Rhône compte 65 Quartiers Prioritaires de la Ville (5% des QPV de la France Métropolitaine, pour 3% de la population nationale) et 15% de la population départementale habite un QPV.

Dans ces quartiers, beaucoup d'actions reposent sur la dynamique associative qui est fortement soutenue par les partenaires publics : Etat (délégués.es du préfet), Département, Métropole et Communes ou intercommunalité.

Nous avons pu avoir quelques échanges avec des actrices de la politique de la Ville. Nous constatons que leur rôle dans l'appui à la vie associative dépasse le cadre du soutien financier.

Pour déployer leur politique en faveur de ces quartiers, l'Etat et les collectivités territoriales s'appuient sur des dynamiques de terrain portées par des habitants organisés sous forme associative. Leur place à côté des associations « plus professionnalisées » est importante. Ces structures associatives peuvent s'appuyer sur les techniciens.es de la Politique de la Ville et les délégué.es du préfet dans le déploiement d'initiatives et pour leur développement, la mise en œuvre de leurs actions.

Ces acteurs.rices ont un rôle de facilitateur, ils orientent, mettent en relation, animent un réseau local en soutien aux actions des acteurs associatifs.

Ces questions territoriales pourront être au cœur du travail de Guid'asso et de la mise en réseau. Comment répondre aux acteurs aux frontières du département ? Comment prendre en compte toutes les spécificités territoriales, comment associer les différents échelons et partenaires publics et privé ?

Les points d'appui associatif : un réseau ou des réseaux ?

Histoire d'un réseau d'acteur de l'appui associatif : l'initiative du DDVA avant 2018

Pour Benjamin Roques, on peut expliquer cet arrêt de trois façons :

De 2016 à 2018, le Délégué Départemental à la Vie Associative Benjamin Roques a organisé des rencontres régulières entre acteurs et actrices de l'appui à la vie associative des Bouches du Rhône. A hauteur de trois demi-journées par an, ces réunions se déroulaient en trois temps :

- Le DDVA présentait des éléments d'information susceptibles d'intéresser les structures présentes, comme des actualités du Ministère ou bien des nouveautés juridiques.

- Un.e invité.e présentait son activité ou faisait un exposé d'un dispositif existant. France Active ou le Référent Association de la Direction Générale des Finances Publiques avaient réalisé cette présentation les premières fois.

- Un temps de travail commun s'ensuivait, pour approfondir certains points ou pour préparer les réunions suivantes.

L'arrivée du FDVA "fonctionnement-innovation", en 2018, a augmenté significativement la charge de travail et le DDVA n'a plus été en mesure de continuer à animer ces temps communs et ce réseau entre acteurs et actrices de l'appui associatif.

Ainsi, le réseau des acteurs de l'appui initié par le DDVA de l'époque n'a pas pu subsister suite à l'arrêt des réunions. C'est une piste à explorer pour la suite et le déploiement réussi de Guid'Asso : le temps de travail, qu'il soit pour le co-animateur.rice ou bien pour le DDVA doit être garanti pour consacrer du temps à l'animation de ce réseau. C'est l'une des « plus-values » centrales des services de l'Etat : son rôle de liant, d'entremetteur, de fédérateur à l'endroit des acteurs et des actrices de l'appui associatif.

Des structures d'appui bien identifiées mais un manque de visibilité et d'interconnexion



Sur le territoire, certaines structures de l'appui à la vie associative jouissent d'une reconnaissance auprès d'une majorité d'acteur·rices œuvrant dans le champ. Ainsi, une dizaine de structures étaient régulièrement identifiées par les différent·es acteur·rices. Nous retrouvons dans le nuage de mot les structures ayant le plus été mentionnées (voir Figure 1).

Par ailleurs, il existe de nombreuses maisons des associations et un réseau des Maison Des Associations particulièrement actif, piloté par Marie Christine GUILLAUME, directrice de la Maison des Associations de Marseille et coordinatrice du Réseau National des Maisons des Associations.

Cependant, nous notons que seule la MDA d'Arles a un statut associatif (même si elle est très proche de la Mairie dont elle dépend fortement - locaux, financement). **Toutes les autres MDA sont communales donc publiques, ce qui est d'ailleurs une caractéristique singulière des Bouches du Rhône.**

FOCUS : Les Maisons de la Vie Associative (MDA) et le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA)

Particularité du département, nous pouvons noter un engagement fort de la part des communes dans l'accompagnement à la vie associative. Cet engagement se traduit par la présence de plusieurs Maisons des Associations, portées par des collectivités sur le territoire.

Ces maisons des associations sont des équipements soutenant le développement de la vie associative locale et favorisant l'émergence des initiatives des habitant-es. Elles peuvent porter plusieurs missions : des missions « *logistiques* » (Boîte aux lettres pour les associations, salles, matériel), d'accompagnement à la création et au développement associatif ou encore la proposition de formations pour les responsables associatifs.

Ces MDA peuvent adhérer au Réseau National des Maisons des associations (RNMA), tête de réseau nationale fédérant plus de 80 équipement sur le territoire. Ce réseau propose des temps d'accompagnement, de formation et de mise en réseau.

Enfin, si l'identification des un·es et des autres témoignent d'un écosystème interrelié en apparence, **les relations entre ces acteur·rices de l'accompagnement se caractérisent davantage par des relations interpersonnelles que par des relations structurelles et formalisées.**

Un constat récurrent dans les entretiens, et qui concerne aussi bien les administrations que les associations, réside dans le fait que **les départs de salarié.e.s remettent souvent en cause la qualité pour ne pas dire l'existence des relations partenariales de la structure dans laquelle travaillait cette personne.**

En cause, l'absence de contractualisation ou de formalisation des rapports entre structures, l'absence de transmission du répertoire de la personne partante, le déficit de documentation au sein de la structure des contacts entre partenaires (c'était un cri du coeur d'une accompagnatrice associative : « La documentation est le parent pauvre de la formation aux associations et c'est un drame »).

La sur-représentation, dans l'emploi associatif, de l'emploi atypique (« Globalement, dans le monde du travail associatif, le contrat de type CDI est moins répandu que dans le reste de

l'économie : plus du quart des emplois sont des emplois de type CDD et seulement 53 % sont en CDI, contre 88 % dans le reste du marché du travail, et 83 % dans la fonction publique » p.96, ibid.), vient s'associer à ce manque de continuité et produit le regrettable effet de devoir, en permanence pour les nouveaux et nouvelles venu.e.s, reconstruire un réseau endommagé ou détruit du fait du départ de leur prédécesseur.

C'est une piste de travail, au moins théorique, pour Guid'Asso : comment penser une manière de « solidifier » les réseaux sans pour autant passer par un formalisme, voire un rigorisme procédural ? Comment dépasser « le personnel » sans pour autant vider la relation de son ressort affectif ?

Dans un contexte de mise en concurrence des associations entre elles, un besoin de faire réseau ?

Le fait de faire réseau, pour les associations mais aussi pour les structures associatives de l'appui associatif, se pense dans un contexte historique.

Celui-ci est marqué par une double injonction, l'une implicite et l'autre explicite.

L'injonction implicite est celle de faire autant avec de moins en moins de subventions de fonctionnement. Mode de financement qui reste incontournable pour les associations françaises, la dynamique est clairement à la diminution, aussi bien dans l'absolu qu'en termes relatifs eu égard aux modes de financements des associations (de 1999 à 2017, la part des financements publics est passée de 54 % à 44 %, soit une diminution de près de 20 % selon Simon Cottin-Marx, Sociologie du monde associatif, Paris, La Découverte, 2019).

« *L'écosystème associatif fonctionne en sous moyens.* »

Association actrice de l'appui à la vie associative

Dit autrement, les associations sont invitées à trouver d'autres manières de se financer que les subventions de fonctionnement et à se tourner vers des appels à projets, des appels d'offres, de la délégation de service public, du mécénat financier ou même encore à se tourner vers la vente de biens et de prestations (ces activités potentiellement lucratives n'étant pas sans menacer leur intérêt général et donc leur possibilité d'avoir recours au mécénat).

C'est dans ce contexte que des acteurs importants d'une sphère de réflexion socio-économique de l'associatif, comme le Rameau et l'AVISE, invitent les associations à la mutualisation, au fait de faire réseau, d'établir des partenariats : c'est l'injonction explicite à laquelle se joignent les collectivités publiques qui réduisent leur financement aux associations.

Mais cette double injonction est paradoxale dans la mesure où les associations sont à la fois invitées à « faire ensemble » et en même temps à rentrer en compétition pour obtenir des financements publics et privés. Les associations doivent faire ensemble et se concurrencer, alors même que la pression financière augmente.

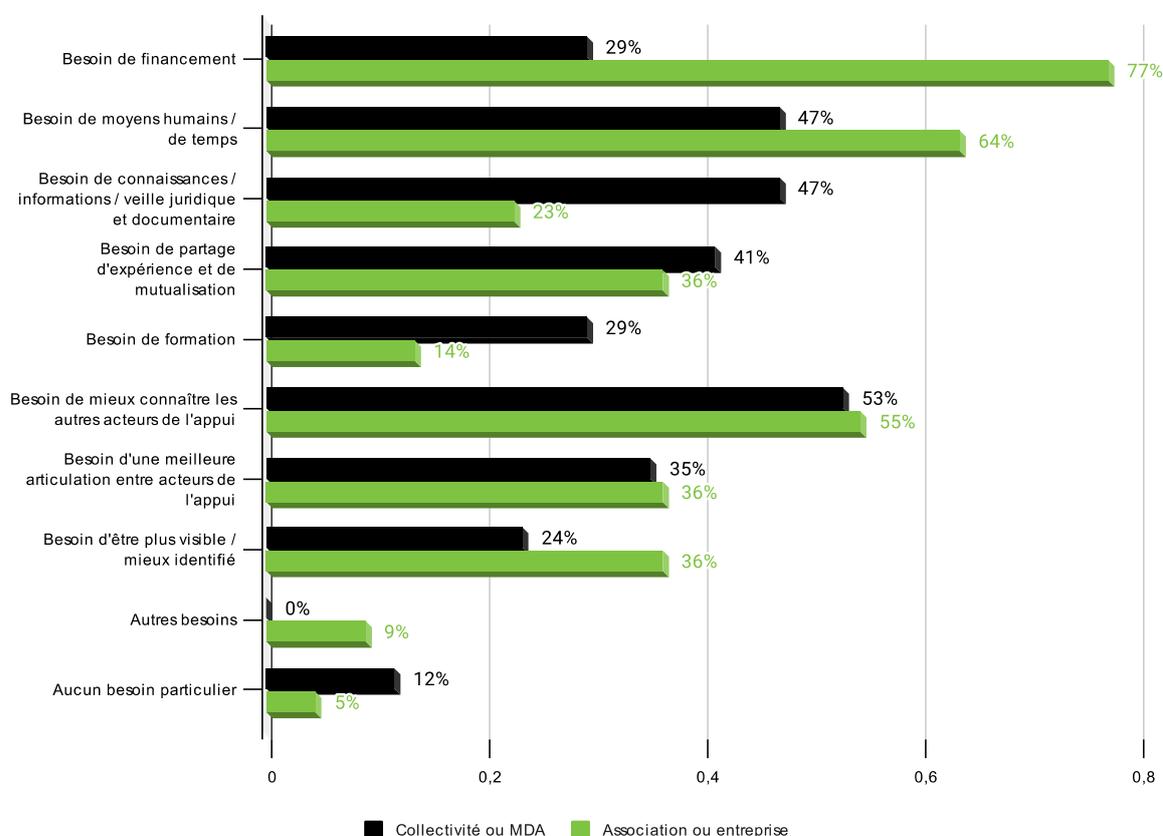
« Nous avons besoin de temps de réseau car le secteur culturel [associatif] est en "coopétition" : un mélange de coopération et de compétition. »

Association actrice de l'appui à la vie associative

C'est un élément de contexte qu'il nous semble nécessaire d'intégrer pour appréhender ce diagnostic sur Guid'Asso. Mais que nous indiquent nos entretiens et questionnaires remplis par les structures de l'appui associatif sur l'enjeu du réseau ?

Parmi les huit besoins proposés aux structures de l'associatif, **le besoin de mieux connaître les acteurs de l'appui n'est que le troisième besoin le plus important**, 54 % des structures l'indiquant. Par ailleurs, il est aussi celui qui est le plus homogènement partagé : 55 % des structures associatives de l'appui et 53 % des collectivités et des Maison des Associations l'expriment.

Graphique 23 - Besoins exprimés par type de structure



Le besoin d'une meilleure articulation des acteurs de l'appui et de partage d'expérience et de mutualisation sont moins partagés pour les structures de l'appui des Bouches du Rhône : 36 % des acteurs identifient un besoin d'une meilleure articulation des acteurs de l'appui , de manière égale entre collectivités/MDA et acteurs associatifs de l'appui et 38 % valident un besoin de partage d'expérience et de mutualisation, avec une proportion plus importante pour les MDA/Collectivités (41%) que pour les structures associatives de l'appui (35%)

S'il semble donc nécessaire pour les structures de l'appui de mieux s'identifier et se connaître, l'enjeu semble moins évident sur le besoin de se coordonner et/ou de partager des expériences ou même de mutualiser. Dans le cadre de la future mise en place du réseau Guid'Asso, il sera ainsi important de mettre en parallèle d'un côté les besoins exprimés de mise en réseau et de l'autre côté la méfiance quant à trop partager et la mise en concurrence des associations. Ou bien faut-il y voir la conséquence d'un manque de temps et de moyens financiers et humains des structures ? C'est un point à expliciter.

Etat des lieux des liens identifiés entre acteurs de l'appui

L'un des résultats des entretiens et des questionnaires réalisés pendant le premier semestre 2023 est de constater l'existence non pas d'un mais de plusieurs réseaux de l'appui.

Qu'ils soient sectoriels ou affinitaires, quelques acteurs constituent des « galaxies » de l'appui, coexistant sans nécessairement chercher à faire des ponts ou à s'unifier. On peut mentionner :

- le réseau de l'ADIES et des MDA
- le réseau de l'Esperluette
- le réseau MA / CRESS
- le réseau de France Active et du COMAP (DLA)
- mentionné plus haut, le réseau / dispositif RAMSESS, aujourd'hui inactif.

On peut ainsi interroger l'enjeu pour ces réseaux de rejoindre un nouveau réseau : qu'ont-ils et elles à gagner, à part de la visibilité (ce qui n'est pas un besoin majeur pour les structures de l'appui associatif) ou des financements *via* des postes FONJEP (ce qui, pour le coup, est une problématique majeure des structures de l'appui associatif privées) ?

Mais aussi, alors même que ces structures « paient » déjà en temps humain le fait de faire réseau avec d'autres structures, quel peut être le coût supplémentaire occasionné par le fait d'investir Guid'Asso, alors même que ces structures indiquent pour la plupart manquer de temps ?

Cette question de l'enjeu du « coût humain » et de l'intérêt de créer un nouveau réseau ou de le rejoindre doit, selon nous, guider la mise en place et le déploiement du Réseau Guid'Asso dans les Bouches du Rhône.

FOCUS : Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) et le Comité d'Appui (COMAP)

Le DLA accueille chaque année plus de quatre-vingt structures de l'ESS, et diagnostique cent structures (orientation soit vers nos partenaires de l'accompagnement, soit vers deux outils internes : accompagnement individuel et/ou accompagnement collectif).

Chaque année, trente-cinq structures sont bénéficiaires d'un accompagnement individuel / env. cinquante-six structures sont bénéficiaires d'un accompagnement collectif (nous organisons huit accompagnements collectifs/an).

Le comité d'appui (COMAP) est un espace consultatif pour l'ensemble des partenaires du territoire, composé des partenaires opérationnels du dispositif. Associés pour leur expertise sur les secteurs et/ou les thématiques d'intervention du DLA, ces partenaires sont les suivants : réseaux associatifs, acteurs de l'accompagnement, acteurs économiques et financiers, acteurs du service public de l'emploi, services déconcentrés de l'Etat, OPCA, CAF, etc.

Par sa capacité à croiser les expertises, le comité d'appui facilite le repérage des besoins des structures, la formulation d'une réponse adaptée et articulée avec l'ensemble des dispositifs existants.

Les membres du comité d'appui interviennent pour appuyer les chargés de mission DLA dans l'exercice de leurs missions d'accompagnement par :

- L'identification des enjeux sectoriels et territoriaux spécifiques,
- L'enrichissement des diagnostics et des plans d'accompagnement,
- La mobilisation des outils de chaque acteur pour soutenir le développement des structures concernées,
- L'articulation entre les dispositifs et les acteurs territoriaux.

Ainsi, les membres du Comité d'appui contribuent à l'ancrage territorial des actions du DLA et à l'amélioration continue des pratiques en réponse aux besoins des structures des territoires.

Panorama statistique des acteurs de l'appui dans les Bouches du Rhône

Typologie et besoins des structures de l'appui

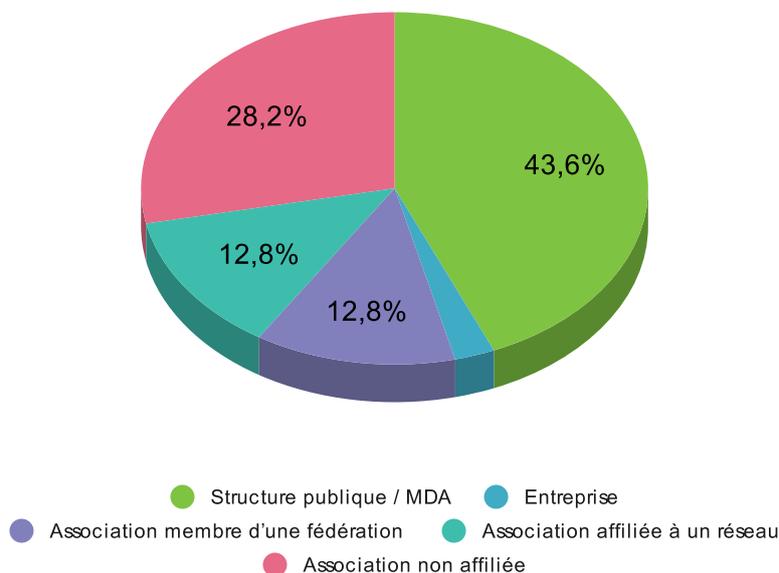
Qui sont les acteurs et actrices de l'appui associatif répertoriés par le diagnostic Guid'Asso ? Voici un panorama statistique des structures de l'appui recensées.

Trente-neuf structures ont répondu à notre questionnaire : parmi elles, dix-sept sont des collectivités ou des Maisons des Associations (44%), vingt-et-une sont des associations (53%) et une est une entreprise (3%).

Au vu de la typologie singulière pour le département de la forme juridique des Maisons des Associations (toutes portées par des collectivités territoriales, comme évoqué supra, à l'exception de celle d'Arles), les données seront étudiées en deux catégories :

- Les Maisons des Associations et services des collectivités territoriales ;
- Les structures associatives ou privées

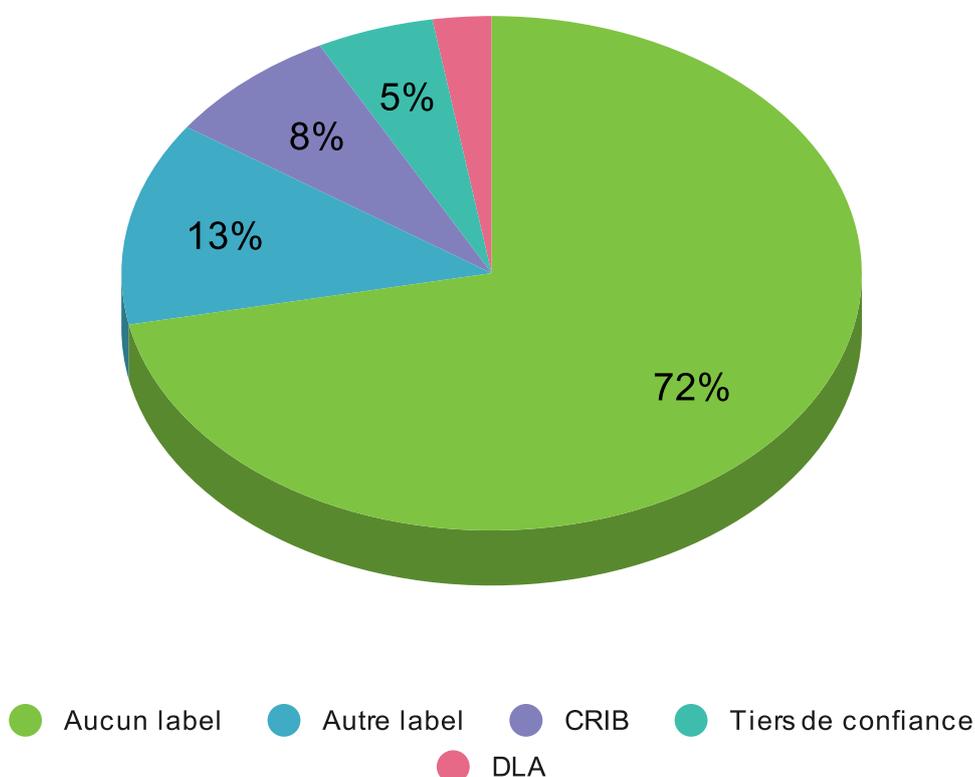
Graphique 1 - répartition par statut



Parmi ces trente-neuf structures, 28 % disposent d'un label reconnaissant d'une manière ou d'une autre un service d'appui associatif (ou de l'ESS). Seulement deux structures indiquent avoir un label de Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles (CRIB) et surtout 72 % d'entre elles n'indiquent avoir aucun label.

Si l'on prend seulement les structures associatives, 82 % d'entre elles n'ont pas de label lié à l'appui associatif.

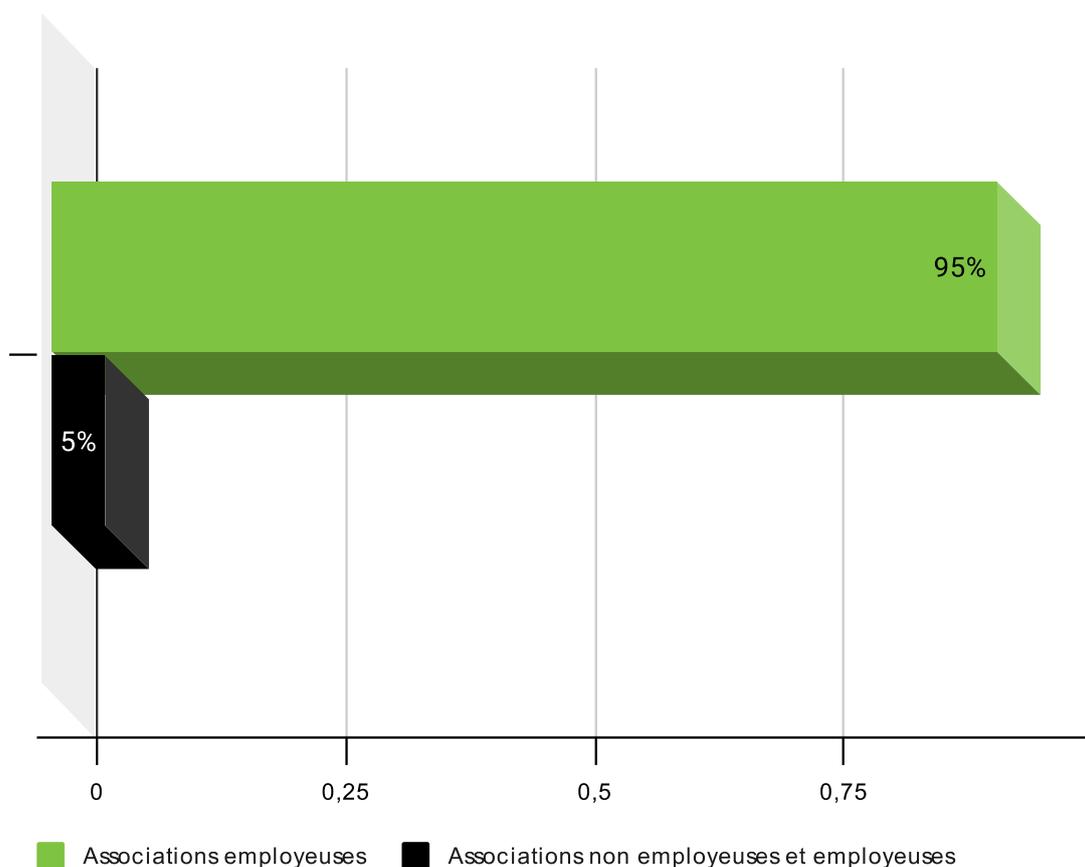
Graphique 2 - répartition par label existant



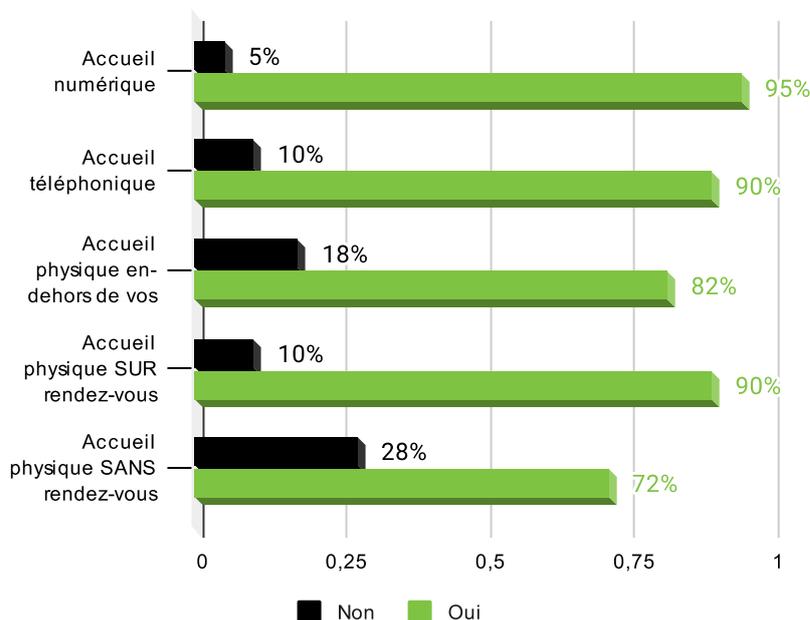
Quel est le profil des associations ou des porteurs/euses de projet appuyé.e.s ?

La quasi-totalité des acteurs de l'appui indiquent aider indistinctement les associations employées et non employées. Seule France Active déploie ses dispositifs à l'endroit des structures de l'Economie Sociale et Solidaire employées et donc des associations seulement employées.

Graphique 5 - Répartition en fonction de l'emploi associatif

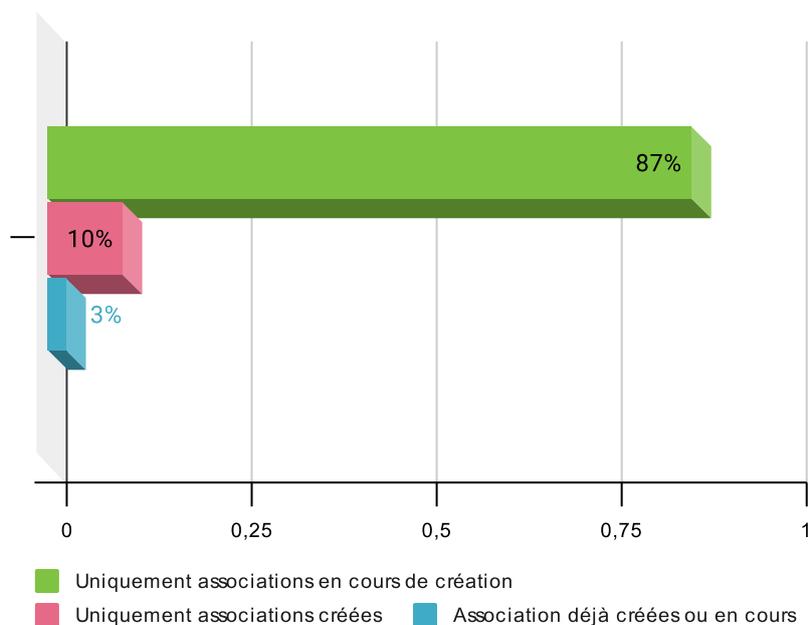


Graphique 7 - Répartition par modalité d'accueil du public



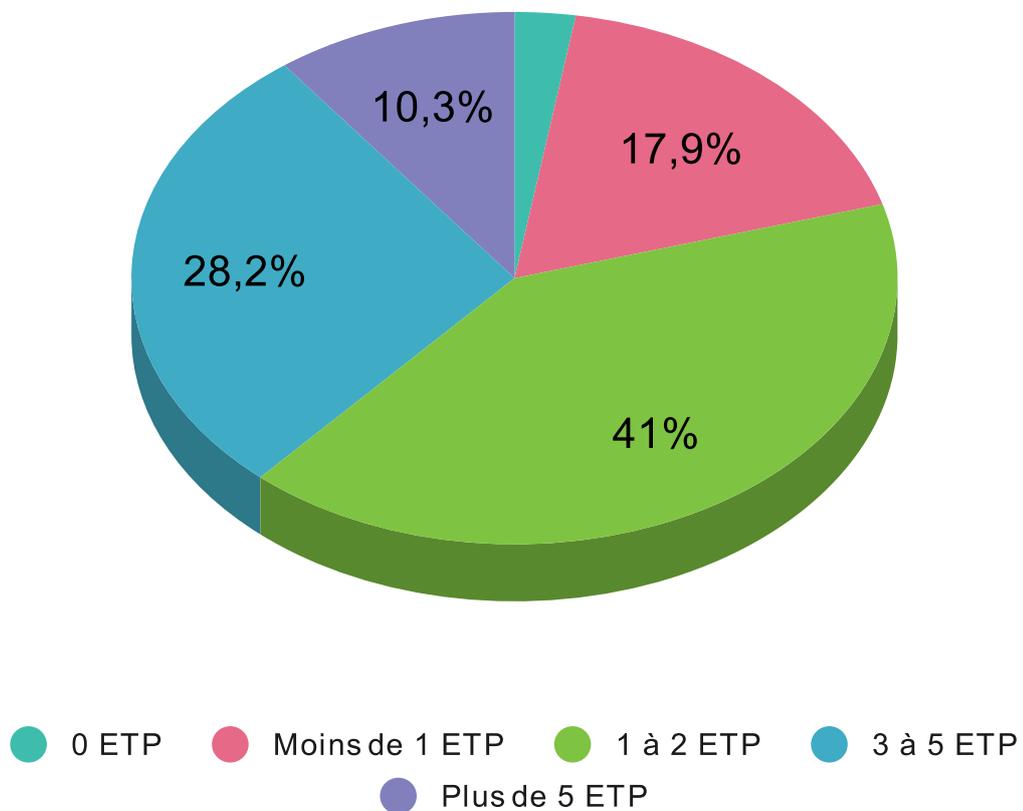
De la même manière, 87 % des structures de l'appui déclarent ne pas faire de discrimination eu égard au stade d'avancement de la création d'association : seuls 13 % des acteurs de l'appui déclarent ne travailler qu'avec des associations déjà créées ou seulement avec des associations en cours de création.

Graphique 6 - Répartition par statut de l'association



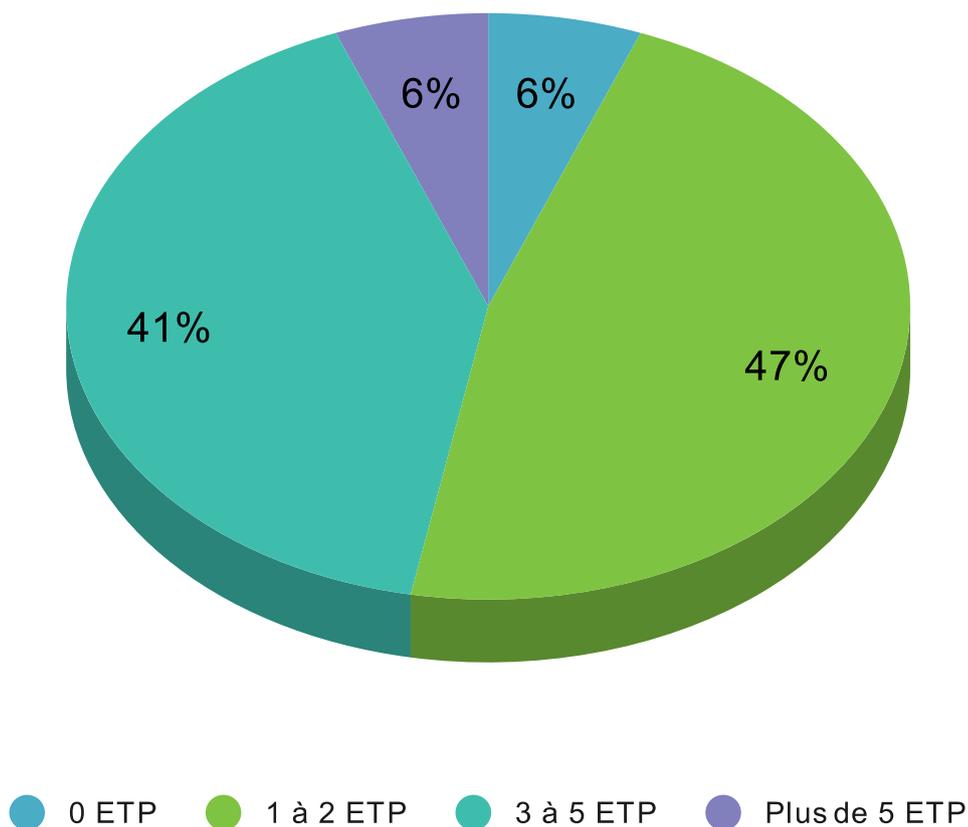
L'emploi des acteurs de l'appui : tout statut, plus de six acteurs de l'appui sur dix déclarent avoir moins de trois ETP mobilisés sur la mission d'appui. Seule une structure de l'appui sur dix indique avoir plus de cinq ETP sur des missions d'appui à la vie associative.

Graphique 13 - Répartition par nombre de salarié.e.s ou agent.e.s mobilisé.e.s pour la mission



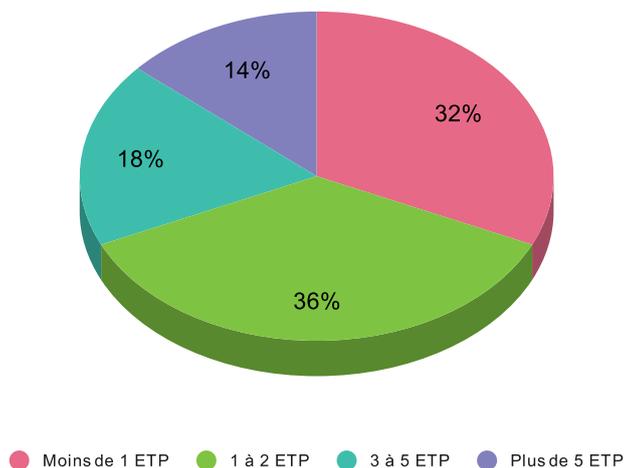
Quand on distingue les MDA/collectivités des structures associatives, on observe que les structures publiques ou para-publiques sont mieux dotées en ETP : près de 50 % d'entre elles déclarent avoir au moins trois ETP sur des missions d'appui à la vie associative (47%).

Graphique 13C - ETP par MDA ou collectivité



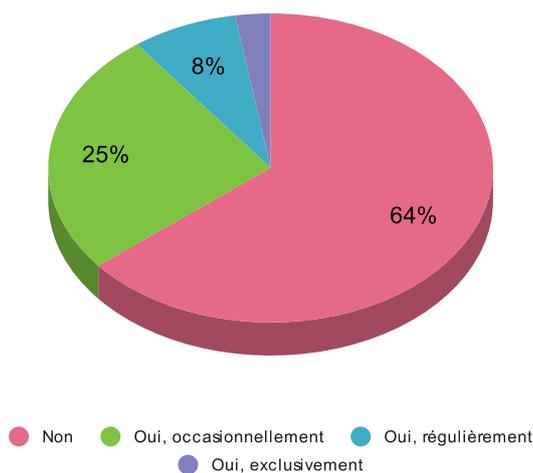
Du côté des structures associatives ou entrepreneuriales, seulement un tiers d'entre elles mobilisent plus de trois ETP sur la mission d'appui. **Et près d'un tiers ne déclare avoir que moins d'un ETP à consacrer à cette mission !**

Graphique 13B - ETP pour structures associatives ou privés



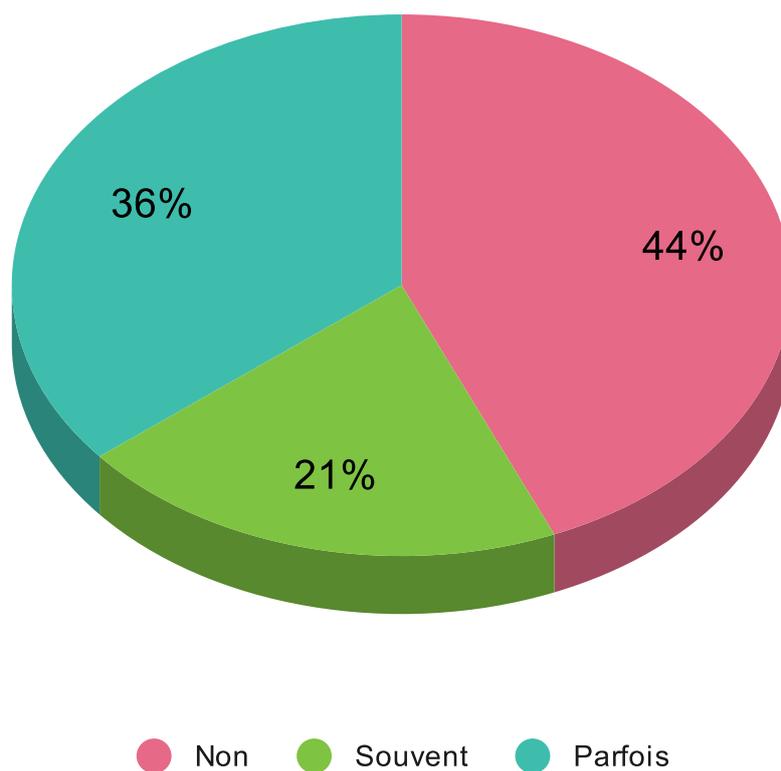
Au niveau des ressources externes, il n'est pas inintéressant de constater que les structures de l'appui, peut-être car l'appui associatif nécessite des compétences particulières et assez poussées, ne sont qu'un tiers à mobiliser des bénévoles à cet endroit.

Graphique 14 - Structures faisant appel à des bénévoles



Quant aux intervenants, 57 % des structures indiquent mobiliser souvent ou parfois des intervenants extérieurs quand 43 % disent s'en passer.

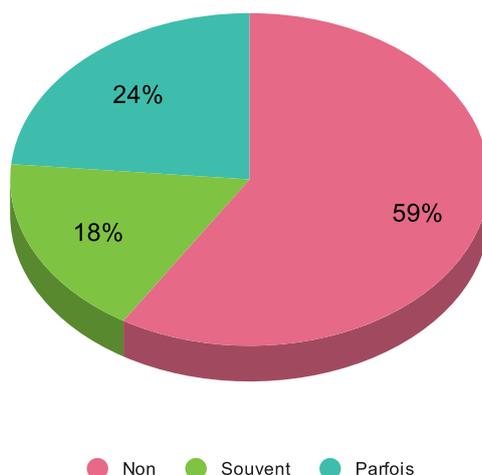
Graphique 15 - Structures faisant appel à des intervenants extérieurs



On remarquera que ce pourcentage varie considérablement si l'on distingue les MDA / collectivités des structures associatives ou entrepreneuriales.

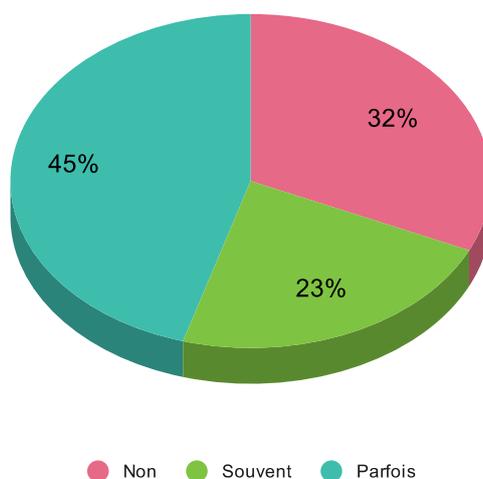
Pour les premières, près de six MDA ou collectivités sur dix indiquent ne pas mobiliser d'intervenants extérieurs sur de l'appui associatif, donc être autonomes à cet endroit.

Graphique 16 - Collectivités ou MDA faisant appel à des intervenants extérieurs



Au contraire, deux tiers des associations et entreprises indiquent solliciter parfois ou souvent des personnes extérieures pour les missions d'appui.

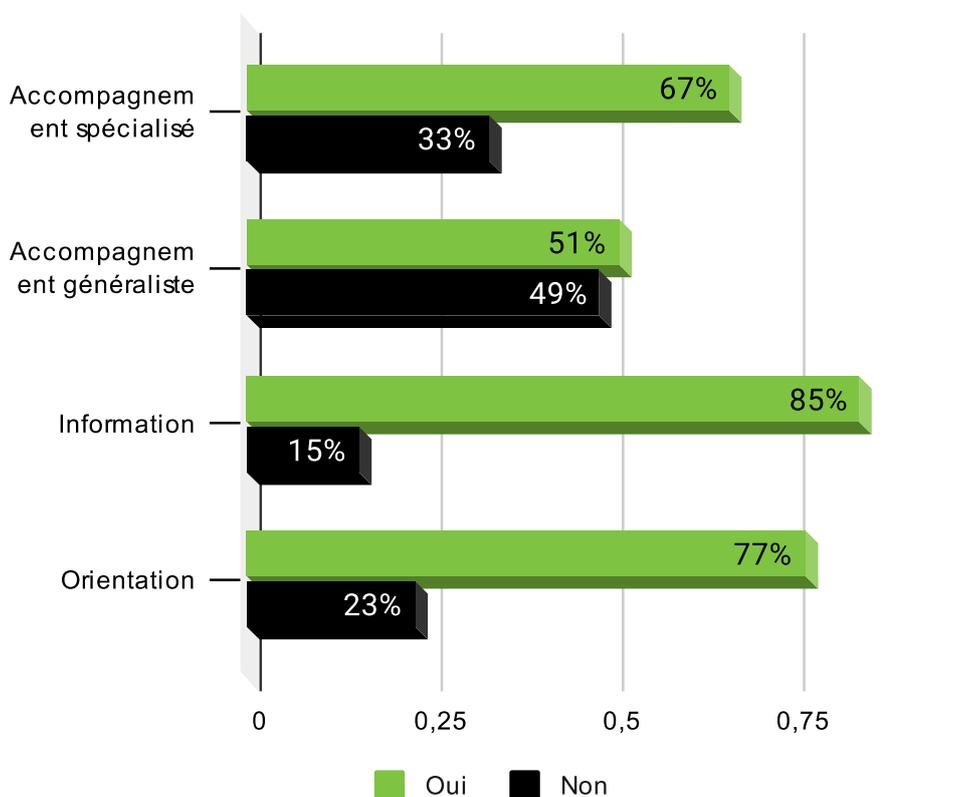
Graphique 17 - Associations ou entreprises faisant appel à des intervenants extérieurs



Sur les missions d'appui, selon la typologie Guid'Asso, voici la répartition des missions, toutes structures confondues.

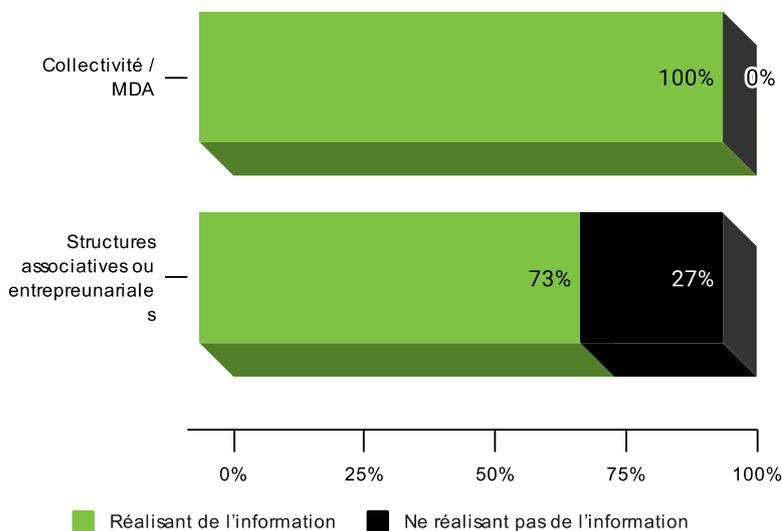
L'information (85%) et l'orientation (77%) semblent être les missions généralistes remplies par le plus d'acteurs et d'actrices de l'appui associatif. L'accompagnement spécialisé (67%) et l'accompagnement généraliste (51%) semblent être moins investis par les structures d'appui.

Graphique 8 - Répartition par type de mission d'appui



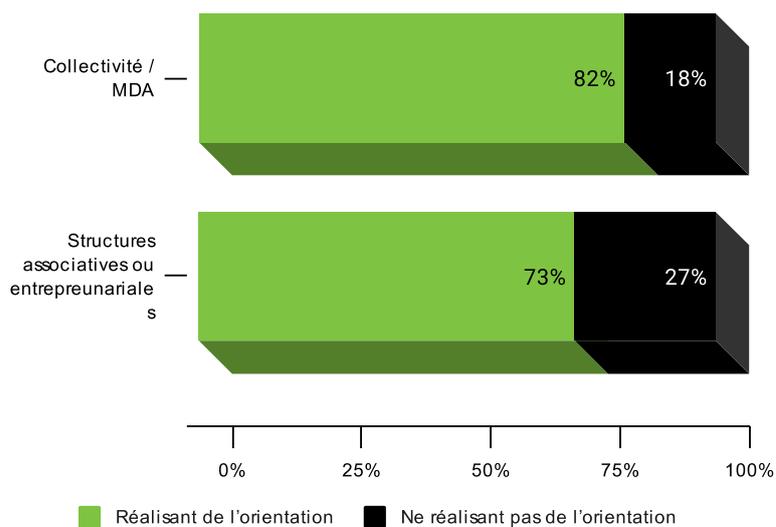
Sur l'information, 100 % des collectivités et des MDA indiquent en fournir alors ce pourcentage descend à 73 % pour les structures associatives ou entrepreneuriales.

Graphique 10 - Détail de la répartition de l'offre d'Information



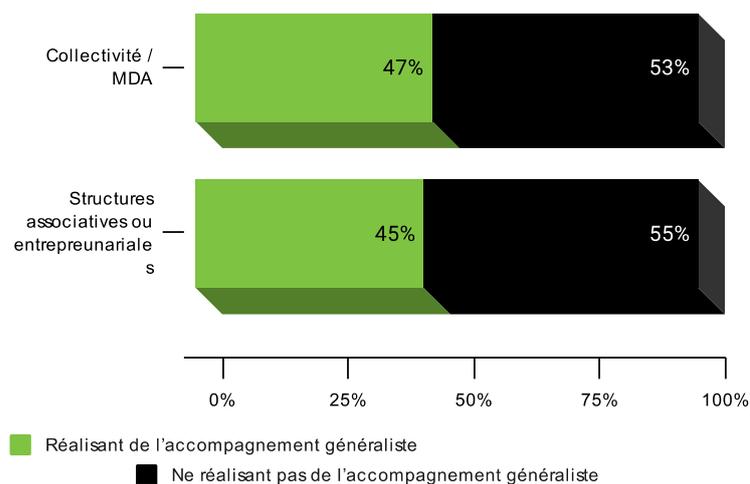
L'orientation semble être davantage investi par les collectivités et les structures publiques et para-publiques : 82 % des MDA et collectivités indiquent orienter les associations (au sens de Guid'Asso) contre 73 % pour les structures associatives ou entrepreneuriales.

Graphique 9 - Détail de la répartition de l'offre d'Orientation



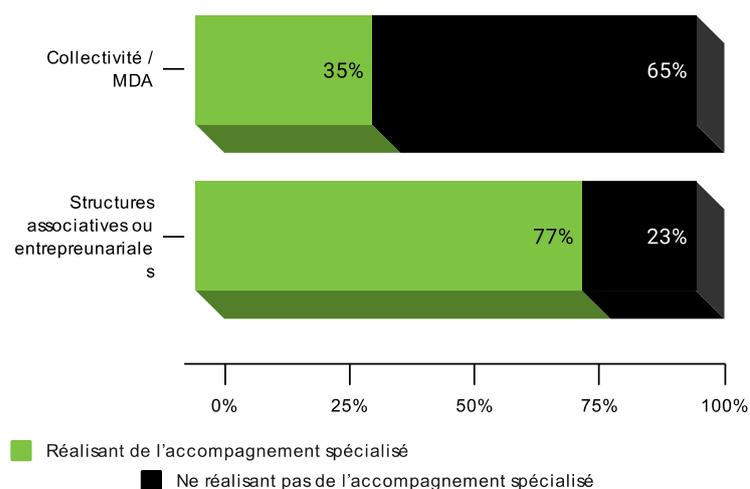
L'accompagnement généraliste est mieux réparti : un peu moins de la moitié des MDA ou des associations/entreprises offrant une mission d'appui disent proposer de l'accompagnement généraliste aux associations ou aux porteurs et porteuses de projet associatif.

Graphique 11 - Détail de la répartition de l'offre d'Accompagnement Généraliste



En ce qui concerne l'accompagnement spécialisé, il en va autrement : un peu plus d'un tiers des collectivités ou MDA assurent une mission de ce type alors que les associations ou entreprises de l'appui indiquent, pour plus de trois quarts d'entre elles, réaliser ce genre d'appui.

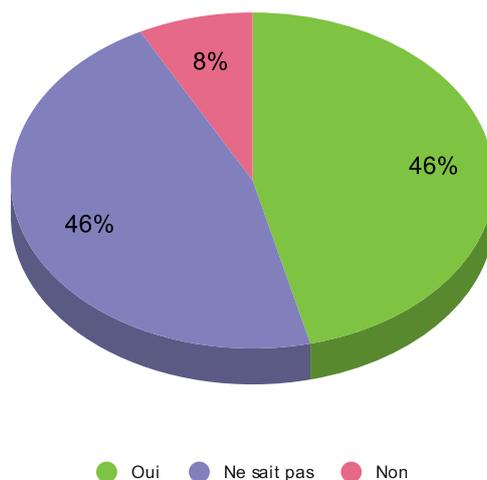
Graphique 12 - Détail de la répartition de l'offre d'Accompagnement Spécialisé



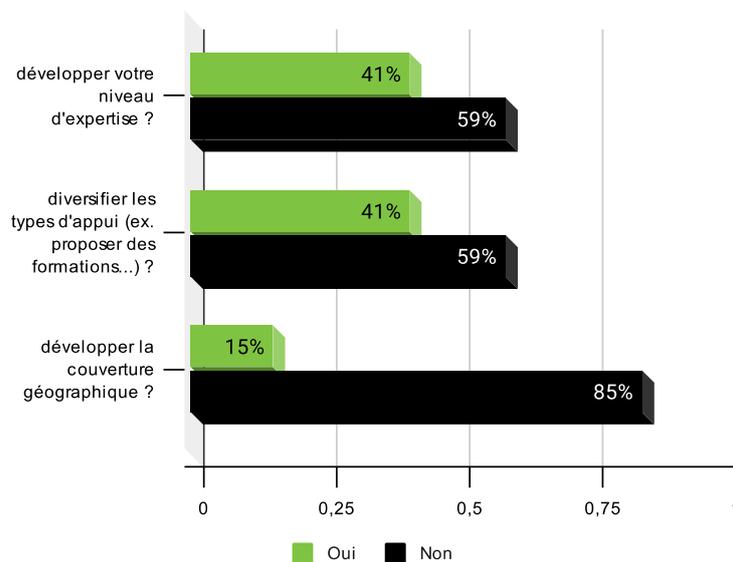
Perspectives de développement : un futur incertain ?

Lorsque nous évoquons les perspectives de développement des structures de l'appui, seulement 43 % indiquent se projeter dans un développement de leur mission d'appui. Dans le détail, voici les perspectives :

Graphique 20 - Structures envisageant de développer la mission d'appui dans les 3 ans



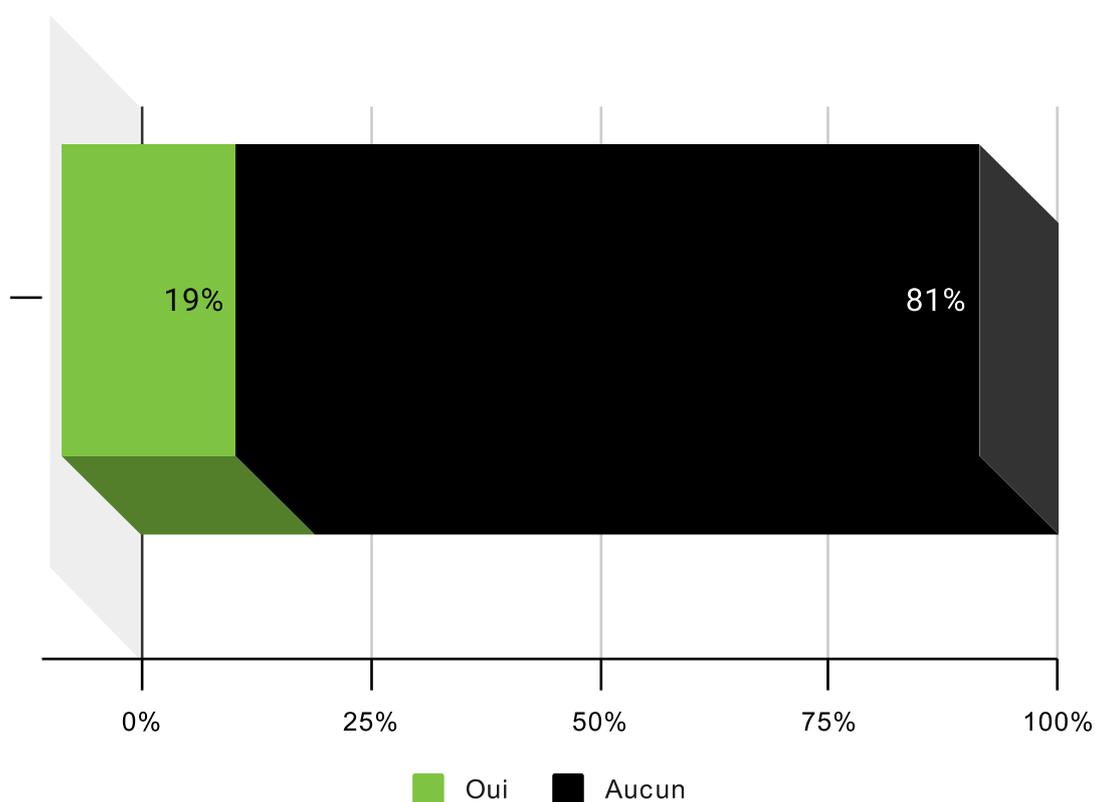
Graphique 21 - Perspectives de développement des structures



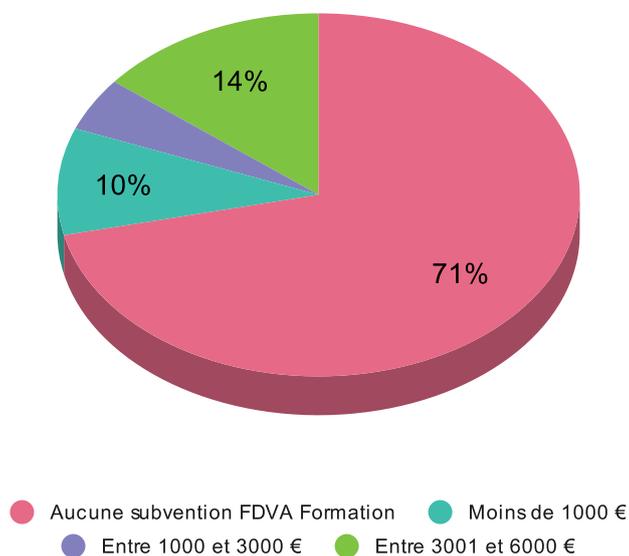
Un manque de moyens et des relations inégales avec les institutions

Comme beaucoup d'associations, les structures de l'accompagnement font face à des financements publics à consolider. Nombre d'entre elles proposent diverses offres en leur sein ou sont spécialistes d'un secteur d'activité pour lequel elles vont bénéficier de financements publics à travers des financements sectoriels. Toutefois, elles sont encore nombreuses à ne pas bénéficier de financements axés sur leur offre d'accompagnement à la vie associative. Ces services-là sont globalement financés par de l'auto-financement notamment par de la formation professionnelle en parallèle.

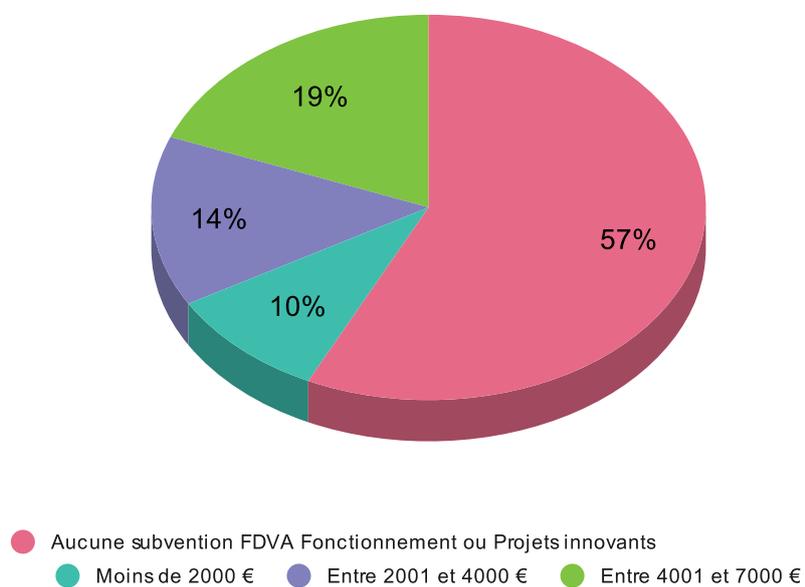
Graphique 18 - Structures associatives disposant d'une aide type "Poste FONJEP"



Graphique 19 - Structures associatives bénéficiant d'un soutien FDVA1
Formation de bénévoles pour la mission d'appui



Graphique 18C - FDVA fonctionnement ou innovation par association



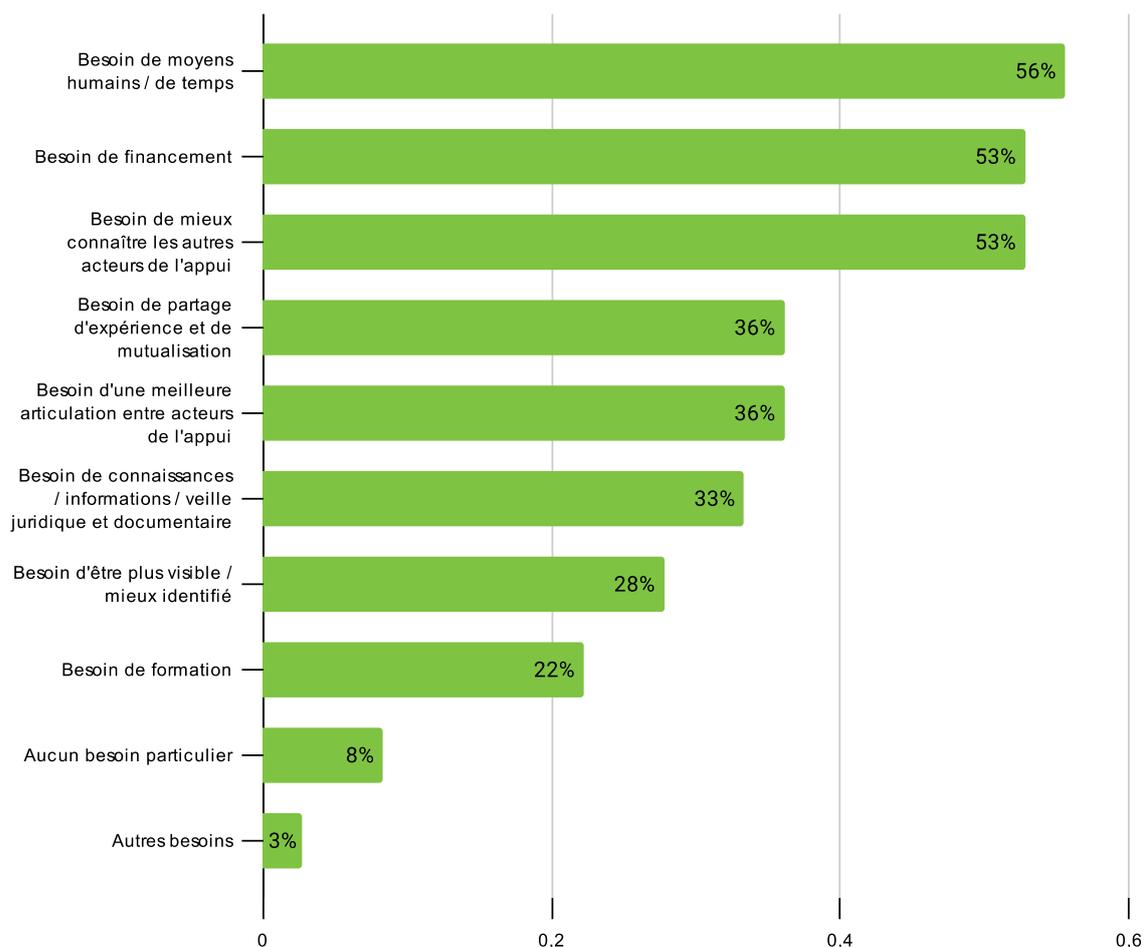
Nous avons notamment pu noter, durant notre état des lieux, une absence de soutien de la Région (en termes d'accompagnement et de financement) qui vient fragiliser depuis quelques années les acteur·rices de l'accompagnement. Il est intéressant de constater que la Région est l'acteur institutionnel avec lequel les structures de l'appui ont le moins de contact, aussi bien du côté des MDA/ collectivités que des structures associatives.

A contrario, le Conseil Départemental 13 est souvent cité par les associations mais aussi les structures de l'appui associatif, comme un partenaire important. C'est également l'acteur institutionnel le plus sur-représenté, devant les services de l'État, l'intercommunalité, les organismes en lien avec un service public, et ce pour les MDA/Collectivités comme pour les structures associatives ou entrepreneuriales de l'appui.

Des besoins différents selon les types de structures d'appui

Un besoin est commun aux structures de l'appui associatif, qu'elles soient publiques ou privées : celui d'avoir davantage de temps pour réaliser leur mission, d'avoir davantage de moyens humains.

Graphique 22 - Besoins exprimés par les structures de l'appui

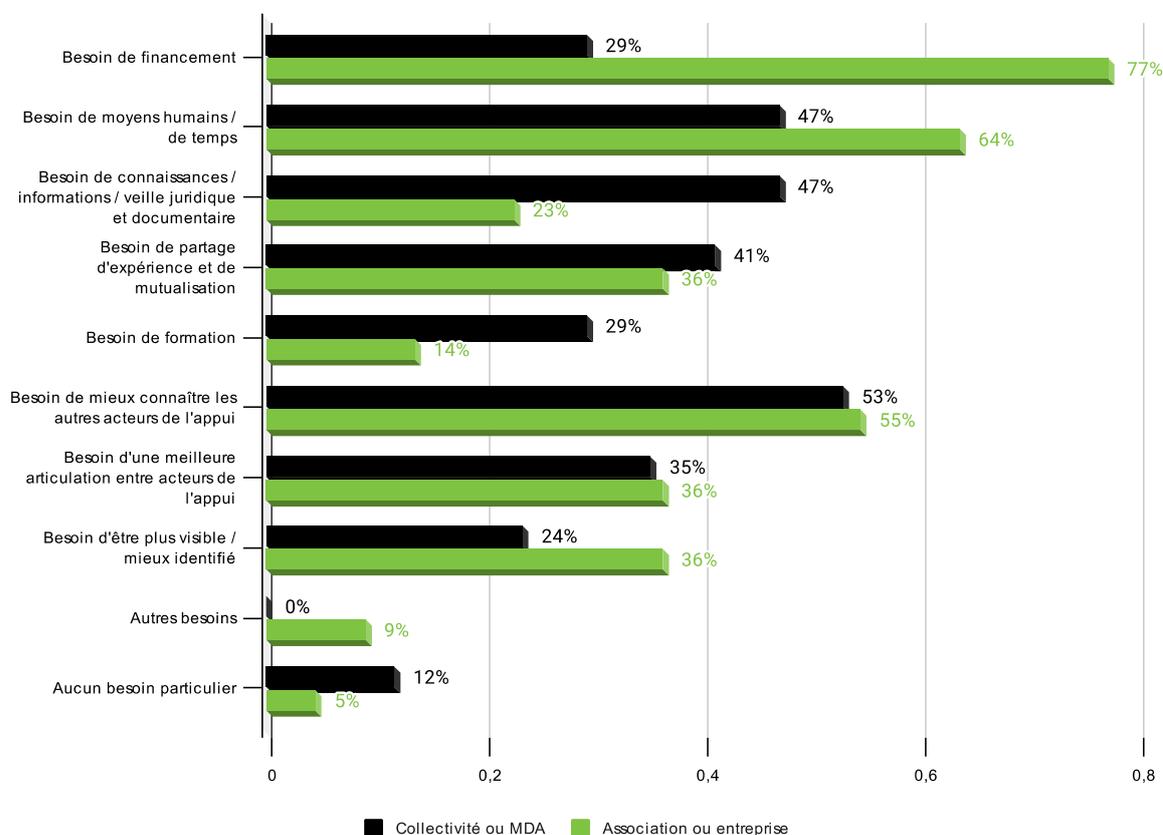


Deux autres besoins sortent du lot mais concernent différemment les structures de l'appui : pour les structures associatives, le manque de moyens et le besoin de financement est central et va de pair avec le manque de moyens humains.

Pour les Maisons des Associations et les collectivités, le besoin d'information, de partage d'expérience et de formation ressort bien davantage que pour les structures associatives de l'appui.

N'y aurait-il pas une piste de complémentarité à creuser à cet endroit, dans le fait de mettre davantage en relation les structures associatives de l'appui, plus spécialisées et disposant d'une expertise qui ferait écho au besoin de formation des collectivités et des maisons des associations ? N'y aurait-il pas d'ailleurs lieu de creuser la piste du la Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour financer ces actions de formation ?

Graphique 23 - Besoins exprimés par type de structure



Une offre et une demande d'appui qui éprouvent des difficultés à se retrouver pleinement

Quels besoins pour les acteurs associatifs ?

En parallèle des entretiens et formulaires à destination des structures de l'appui, nous avons partagé un formulaire à destination des associations du territoire pour comprendre leurs besoins.

Ce formulaire reprend celui diffusé par Recherche et Solidarités en 2018 (*L'accompagnement des associations. Etat des lieux et attentes*, janvier 2019) à des fins de comparaison – bien qu'il faille bien évidemment prendre en compte le fait que cinq ans ont, depuis, passé, avec les vagues de Covid et de confinement.

Les associations ayant répondu à notre formulaire ont un profil néanmoins singulier : ce sont des associations pour la plupart employeuses et financées, donc des « petites et moyennes » associations mais ayant déjà franchi le cap de la responsabilité employeuse (75% d'entre elles sont employeuses contre 14% en moyenne nationale et 92% d'entre elles ont accès à des financements publics contre 61% en moyenne au niveau national).

Ce qui en ressort, ce sont des associations plutôt inquiètes avec **trois besoins principaux : la recherche de financements** (74% aimeraient être accompagnées contre 54% au niveau national), **le développement de l'activité** (43% dans les Bouches-du-Rhône contre 35% au niveau national) **et la recherche de bénévoles** (41% dans les Bouches-du-Rhône contre 47% au niveau national).

Au niveau des Bouches-du-Rhône, on note que la commune est la principale collectivité accompagnatrice (48% des associations sont accompagnées par une commune contre 41% au niveau national) **et que le Conseil Départemental est particulièrement présent pour les associations** (30% des associations du 13 sont accompagnées par le CD13 contre 18% dans les autres départements en moyenne). Le Conseil Régional, quant à lui, semble très peu présent pour les associations (seulement 11% sont accompagnées par le Conseil Régional Sud, chiffre égal aux autres Conseils Régionaux).

Au niveau des services de l'Etat (DDCS, DDVA, DDETS), 41% des associations du Département ne connaissent pas ou indiquent ne pas savoir pas quoi attendre d'eux (contre 33% au national)

Mais le constat principal de ce sondage, c'est **la déconnexion entre les besoins d'accompagnement et ce que proposent les acteurs mentionnés.**

Sur la recherche de financements, 50% des associations ne se sentent pas concernées ou ne voient pas en quoi les acteur·rices mentionné·es peuvent les aider. Ce pourcentage monte à 66% pour la communication et le développement de l'activité et jusqu'à 75% pour les problématiques liées au bénévolat (au niveau national, il n'est « que » de 62%).

Ce constat fait écho à une problématique susmentionnée des acteurs de l'appui associatif, relatif à la « désertion » des événements collectifs organisés pourtant sur des thématiques remontées par les associations interrogées sur leurs besoins.

Capter les associations : pistes individuelles et écueil du collectif

Notre diagnostic révèle, en effet, **une problématique majeure qui se pose pour les acteur·rices du soutien à la vie associative : la mobilisation des associations sur des temps collectifs**. De fait, peu d'associations participent aux événements collectifs organisés par les structures de l'appui et répondant pourtant à des besoins associatifs réels et recueillis par les structures de l'appui. La raison de cela ? "*Les associations veulent du conseil individualisé*" nous indiquent les acteurs de l'accompagnement. Les temps ou événements collectifs sont donc davantage laissés-pour-compte bien qu'ils permettent à la fois échanges entre pairs et réponses à des problématiques communes. **Réussir à capter les associations relève ainsi d'un réel enjeu.**

C'est d'ailleurs un autre point de réflexion du diagnostic : au-delà du nouveau dispositif Guid'Asso qui, d'un côté, va rentrer en concurrence avec les nouvelles plateformes privées qui fleurissent sur la toile et qui, d'un autre côté, jouit d'une aura officielle puisque portée par l'État (mais est-ce si avantageux au regard de l'autorité du dispositif?), comment faire en sorte **d'aller vers** les associations, en leur amenant de l'information ?

La Préfecture détient les adresses mail des personnes administratrices de l'association qui les fournissent au moment de l'enregistrement de l'association. Ne serait-il pas intéressant de mettre en place, dès la création de l'association, une liste de mails avec un contenu permettant de donner des bases indispensables ainsi que d'identifier les acteurs et les actrices incontournables pour les jeunes – et moins jeunes – associations ?

Conjointement au précédent constat, les structures dédiées à l'accompagnement à la vie associative éprouvent paradoxalement des difficultés persistantes à être pleinement reconnues pour leur expertise en matière d'accompagnement, malgré leur rôle crucial.

FOCUS : Les Centres Sociaux et l'Union des Centres Sociaux

Les Centres Sociaux (CS) sont des structures de proximité qui créent et nourrissent le lien social, animent le débat démocratique, accompagnent des mobilisations et des projets d'habitant.e.s, et construisent de meilleures conditions de vie, aujourd'hui et pour demain. Ils proposent des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux besoins et envies dans le territoire.

Bien qu'ils n'aient pas de financement lié directement à l'appui associatif, une de leurs missions réside dans l'aide à la création d'association. Le CS de la Farandole, à Istres, est un exemple de structures appuyant les associations de Miramas et de Port Saint-Louis (zones dans lesquelles nous n'avons pas référencé d'autres acteurs de l'appui associatif). Sans financement spécifique, ce CS indique trouver les ressources de l'appui dans son budget de fonctionnement mais qu'il est clair que l'appui associatif fait partie intégrante de sa mission, « dans le développement social local » et « dans l'appropriation du pouvoir d'agir ».

L'Union des Centres Sociaux (UCS) des Bouches du Rhône appuie également les structures associatives membres de son réseau et dispose d'un financement FONJEP bien que celui-ci ne soit pas directement fléché sur de l'appui associatif. L'UCS 13 indique orienter, accompagner et informer entre 51 et 100 associations par an.

Préconisations

Nous concluons ce diagnostic par une série de recommandations qui, nous l'espérons, pourront inspirer celles et ceux qui se reconnaîtront dans nos constats et les pistes de réflexion – mais aussi d'actions – que nous esquissons. Pour ce faire, nous souhaitons mettre en lumière les différents points d'attention égrainés tout au long de ce document.

Intégrer dans le déploiement de Guid'asso les complexités territoriales :

Les disparités territoriales

Nous avons constaté à travers notre diagnostic territorial sur le département des Bouches-du-Rhône, une dynamique déséquilibrée :

- de la dynamique associative ;
- de la présence d'acteurs de l'accompagnement.

Le premier constat n'étant pas systématiquement de le lien de cause à effet avec le second (exemple supra de l'étang de Berre). Dans les zones blanches identifiées, les Maisons des Associations sont parfois les seules interlocutrices et semblent parfois isolées par rapport à l'accès à l'information.

- Il conviendrait d'imaginer les moyens de déployer l'offre d'accompagnement dans les zones blanches et ce, en allant davantage creuser que ce que ce diagnostic nous a permis de réaliser
- De sonder un peu plus finement les Maisons des associations présentes dans ces zones blanches sur les besoins en termes d'informations/formations

La réponse aux besoins des associations situées aux frontières administratives

Nous avons souligné que, pour certaines associations situées à la frontière de deux départements, le bassin de vie est un échelon plus pertinent que le département en termes d'accès à l'offre d'accompagnement.

- Il conviendrait d'étudier les possibilités d'extension de l'offre d'accompagnement des associations d'accompagnement et des Maisons des Associations aux associations frontalières de leur département. Ce point pourrait être porté par Guid'Asso au niveau régional pour creuser cette problématique inter-départementale.

Renforcer et pérenniser les interactions et réseaux d'acteurs de l'accompagnement

Pour revenir sur cette épineuse question des relations des acteurs et actrices de l'appui associatif qui reposeraient davantage sur des relations personnelles que sur des partenariats formalisés qui apporteraient de la continuité lors des départs professionnels :

→ partager ce constat avec celles et ceux qui font l'appui associatif dans les Bouches-du-Rhône et recueillir leur impression et leur éventuel besoin à cet endroit.

→ développer, le cas échéant, un outil numérique commun à destination des structures accompagnatrices, pour un usage interne, facilitant la traçabilité des partenariats enclenchés entre elles.

→ un module sur l'utilisation de ces outils pourrait être intégré dans l'offre de formation qui serait déployée dans le cadre de Guid'asso

Appuyer les « parcours » d'accompagnement et la coopération au-delà du contexte de coopération

Quel dépassement du constat de « coopération » entre acteurs et actrices de l'appui associatif ?
Vaste programme !

→ une première pierre à l'édifice pourrait consister à consacrer du temps et des moyens financiers à construire des offres d'accompagnement en commun, comme par exemple relancer un CFGA dans les Bouches-du-Rhône en faisant participer plusieurs de ces structures.

→ un groupe de travail pourrait également être constitué pour problématiser ensemble cette épineuse question et trouver des pistes de réflexion et d'actions collectives pour affronter d'ores et déjà une double injonction qui, dans un futur vraisemblablement de plus en plus pauvre en financements publics, s'imposera aux acteurs associatifs avec de plus en plus de gravité.

→ peut-être enfin faudrait-il imaginer, à l'instar du feu réseau RAMSESS (Réseau des Accompagnateurs Marseillais de l'Economie Sociale et Solidaire) un fonds dédié pour permettre aux acteurs d'organiser la mutualisation et la construction de parcours d'accompagnement des associations du département. La participation de l'État avec la présence active de la DDVA serait un vrai plus, pour ne pas dire l'une des conditions nécessaires à la relance d'une telle initiative.